



PROCÈS-VERBAL

DU

CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DU 12 SEPTEMBRE 2024

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

SÉANCE DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE régulièrement convoqué le jeudi 12 septembre 2024, a été assemblé sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN.

CONSEILLERS METROPOLITAINS : 81

Secrétaire de Séance : VEYRAT-MASSON Béatrice

PRESENTS : M. Thierry ALBERTINI, Mme Dominique ANDREOTTI, M. Gilles BALDACCHINO, Mme Valérie BATTESTI, M. Robert BENEVENTI, M. Philippe BERNARDI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Pierre BONNEFOY, M. Laurent BONNET, Mme Basma BOUCHKARA, M. Guillaume CAPOBIANCO, M. Robert CAVANNA, M. Patrice CAZAUX, Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Olivier CHARLOIS, M. Amaury CHARRETON, Mme Corinne CHENET, M. Franck CHOUQUET, M. Anthony CIVETTINI, M. Laurent CUNEO, M. Luc DE SAINT-SERNIN, Mme Anaïs DIR, M. Jean-Pierre EMERIC, Mme Nadine ESPINASSE, Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Brigitte GENETELLI, Mme Delphine GROSSO, Mme Corinne JOUVE, M. Arnaud LATIL, Mme Amandine LAYEC, M. Emilien LEONI, M. Philippe LEROY, Mme Geneviève LEVY, M. Cheikh MANSOUR, M. Jean-David MARION, M. Erick MASCARO, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Joseph MINNITI, M. Christophe MORENO, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Ange MUSSO, Mme Marie-Claude PAGANELLI ARGIOLAS, Mme Virginie PIN, Mme Valérie RIALLAND, M. Bruno ROURE, Mme Rachel ROUSSEL, M. Francis ROUX, Mme Christine SINQUIN, M. Hervé STASSINOS, M. Yann TAINGUY, Mme Sandra TORRES, Mme Magali TURBATTE, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON, M. Jean-Sébastien VIALATTE, M. Gilles VINCENT, Mme Kristelle VINCENT, M. Christian SIMON.

REPRESENTES : Mme Hélène ARNAUD-BILL ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis MASSON, Mme Béatrice BROTONS ayant donné pouvoir à Mme Nadine ESPINASSE, M. François CARRASSAN ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Josy CHAMBON ayant donné pouvoir à Mme Geneviève LEVY, M. Yannick CHENEVARD ayant donné pouvoir à M. Amaury CHARRETON, M. Jean-Pierre COLIN ayant donné pouvoir à Mme Corinne CHENET, M. Laurent JEROME ayant donné pouvoir à M. Erick MASCARO, Mme Sylvie LAPORTE ayant donné pouvoir à M. Ange MUSSO, M. Mohamed MAHALI ayant donné pouvoir à M. Christophe MORENO, Mme Edwige MARINO ayant donné pouvoir à Mme Valérie BATTESTI, Mme Anne-Marie METAL ayant donné pouvoir à M. Christian SIMON, Mme Valérie MONDONE ayant donné pouvoir à Mme Josée MASSI, Mme Isabelle MONFORT ayant donné pouvoir à M. Laurent CUNEO, M. Amaury NAVARRANNE ayant donné pouvoir à M. Gilles BALDACCHINO, Mme Audrey PASQUALI-CERNY ayant donné pouvoir à Mme Amandine LAYEC, Mme Chantal PORTUESE ayant donné pouvoir à Mme Basma BOUCHKARA, M. Guy RAYNAUD ayant donné pouvoir à Mme Corinne JOUVE, M. Bernard ROUX ayant donné pouvoir à Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Albert TANGUY ayant donné pouvoir à M. Luc DE SAINT-SERNIN, M. Joël TONELLI ayant donné pouvoir à M. Bruno ROURE.

ABSENT : Mme Pascale JANVIER

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2024.....	9
N° 24/09/001 RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE.....	9
N° 24/09/002 RECTIFICATIF D'UNE ERREUR MATERIELLE - VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE POUR 2024.....	13
N° 24/09/003 BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2024.....	14
N° 24/09/004 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2024.....	14
N° 24/09/005 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2024.....	15
N° 24/09/006 BUDGET ANNEXE EAU DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2024.....	15
N° 24/09/007 BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2024.....	15
N° 24/09/008 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE DECISION MODIFICATIVE N° 2 EXERCICE 2024.....	16
N° 24/09/009 BUDGET PRINCIPAL AJUSTEMENT DES DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS.....	17
N° 24/09/010 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS AJUSTEMENT DES DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS.....	17
N° 24/09/011 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - AJUSTEMENT DES DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS.....	17
N° 24/09/012 BUDGET ANNEXE EAU CONSTITUTION DE LA DOTATION AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS.....	18
N° 24/09/013 BUDGETS ANNEXES PORTS METROPOLITAINS ET TOULON PORT DE COMMERCE AJUSTEMENT DES DOTATION S AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS.....	18
N° 24/09/014 ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES DU BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE EXERCICE 2024.....	19

N° 24/09/015 ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EXERCICE 2024.....	19
N° 24/09/016 ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES DU BUDGET ANNEXE ESPACES D'ACTIVITES ENTREPRENEURIALES, INNOVANTES ET UNIVERSITAIRES EXERCICE 2024.....	19
N° 24/09/017 ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES DU BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS EXERCICE 2024.....	20
N° 24/09/018 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'OPERATION DE REQUALIFICATION ET D'ELARGISSEMENT DE L'AVENUE HENRI GUILLAUME SUR LA COMMUNE DE LA SEYNE-SUR- MER.....	20
N° 24/09/019 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA REQUALIFICATION DES VOIES DU SECTEUR DES QUARTIERS FABRE ET FERRIN AU SEIN DU PERIMETRE CONDORCET A SIX-FOURS-LES- PLAGES.....	21
N° 24/09/020 CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION DE REALISATION D'UN GRAND AUDITORIUM ET D'UN CONSERVATOIRE POUR LA METROPOLE TPM SUR LE SITE DE LA VILLA SIMONE A SIX-FOURS-LES-PLAGES.....	21
N° 24/09/021 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION DE L'ILE DE PORQUEROLLES A HYERES-LES-PALMIERS.....	22
N° 24/09/022 CLÔTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2021-2026 DE L'OPERATION PONT DES ARTS A TOULON.....	22
N° 24/09/023 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE D'HYERES-LES-PALMIERS POUR TRAVAUX DE REFECTION DU PARKING DU GYMNASSE DES ROUGIERES - EXERCICE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	23
N° 24/09/024 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE D'HYERES-LES-PALMIERS POUR TRAVAUX DANS LES COURS D'ECOLE - EXERCICE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	23
N° 24/09/025 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE D'HYERES-LES-PALMIERS POUR TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE DU STADE DEGIOANNI (POUSSET)- EXERCICE 2024 - AUTORISATION DE DE SIGNATURE.....	24

N° 24/09/026 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE D'HYERES-LES-PALMIERS POUR TRAVAUX DE REFECTION DES VOIRIES D'ACCES DU CTM ET DE REALISATION D'ALVEOLES DE STOCKAGE FERMEES - EXERCICE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	24
N° 24/09/027 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE REVEST-LES-EAUX POUR L'INSTALLATION DE DEUX AUVENTS - ECOLE PHILIPPE ROCCHI - EXERCICE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	25
N° 24/09/028 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DU REVEST-LES-EAUX POUR ECLAIRAGE DES COURTS DE TENNIS MUNICIPAUX : PASSAGE EN LED - EXERCICE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	25
N° 24/09/029 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES POUR CREATION DU PÔLE PETITE ENFANCE - EXERCICE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	26
N° 24/09/030 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES POUR RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE CARREDON - EXERCICE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	26
N° 24/09/031 AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC N°24CONC03 RELATIF AUX CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - LOT 3 – AUTORISATION DE SIGNATURE.....	26
N° 24/09/032 AVENANT N°2 - 19CONC12 - CONCESSION DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE TOULON OUEST ET DU REVEST-LES-EAUX - PROLONGATION DE 18 MOIS POUR RÉALISATION DE TRAVAUX D'URGENCE DE SÉCURISATION ET DÉVOIEMENT CANALISATION EAUX USÉES SANS INCIDENCE TARIFAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE.....	28
N° 24/09/033 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE.....	28
N° 24/09/034 ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION DES VEHICULES DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE.....	29
N° 24/09/035 MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES VEHICULES DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE.....	29
N° 24/09/036 ADOPTION DE LA CHARTE VAROISE DE FACILITATION DE L'ACCES DES TPE-PME A LA COMMANDE PUBLIQUE.....	29

N° 24/09/037 MODIFICATION DE CALCUL DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) - CHANTIER PROVISoire SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE SUR DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ.....	30
N° 24/09/038 MODIFICATION DE CALCUL DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) - CHANTIER PROVISoire SUR LE TERRITOIRE LA METROPOLE DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE SUR DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE.....	31
N° 24/09/039 VILLE DE LA VALETTE-DU-VAR - BILAN DE LA MISE A DISPOSITION ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.....	31
N° 24/09/040 VILLE DE TOULON - JUSTIFICATION DE L'ABSENCE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME EN VUE DU REAMENAGEMENT DE L'ANSE TABARLY.....	32
N° 24/09/041 VILLE DE HYERES - ANNULE ET REMPLACE - MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE 3AU SECTEUR SAINTE-AGATHE A PORQUEROLLES.....	33
N° 24/09/042 ELARGISSEMENT DE LA TRAVERSE DE LA COURTAUDE SUR LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES - SOLlicitATION DE L'AUTORITE PREFECTORALE POUR L'OUVERTURE D'UNE ENQUETE CONJOINTE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET A L'ARRETE DE CESSIBILITE.....	33
N° 24/09/043 AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ENTRE LA METROPOLE ET L'AUDAT 2022-2024 - VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION 2024 A L'AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE TOULONNAISE ET DU VAR - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	34
N° 24/09/044 DESIGNATION DE MEMBRES ASSOCIES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION CENTRE NATIONAL DE CREATION ET DE DIFFUSION CULTURELLES CHATEAUVALLOn (CNCDCc).....	35
N° 24/09/045 DESIGNATION DE MEMBRES ASSOCIES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « THEATRE LIBERTE - SCENE NATIONALE ».....	36
N° 24/09/046 PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE POUR LA PERIODE 2024-2029 – ARRET ADU PROJET.....	36
N° 24/09/047 CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN 2024/2030 « ENGAGEMENT QUARTIERS 2030 » - ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE.....	38
N° 24/09/048 RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION DES CONCESSIONS DE PLAGE, RAPPORT ANNUEL DES DELEGATAIRES DE LOT DE PLAGE ET RAPPORT ANNUEL DES CONTROLES DES PLAGES DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - SAISON 2022.....	42

N° 24/09/049 ACTUALISATION DU PROJET DE PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE.....	43
N° 24/09/050 AVENANT N°1 A LA CONVENTION ATTRIBUTIVE D'UNE SUBVENTION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT A L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON - MODIFICATION DU PLANNING PREVISIONNEL DE REALISATION DE L'OPERATION ET PROROGATION DU DELAI DE VALIDITE DE LA SUBVENTION.....	46
N° 24/09/051 PARCOURS BAFA TPM 2024 - MODIFICATION DE LA CONVENTION INITIALE - ADOPTION ET SIGNATURE.....	46
N° 24/09/052 REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE LA GARDE DES REDEVANCES D'UTILISATION DE FREQUENCES RADIOELECTRIQUES DE 2019 A 2023 POUR LE COMPTE DE LA METROPOLE TPM - REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA GARDE.....	47
N° 24/09/053 SOCIÉTÉ DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR (SLNPCA) - RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNEE 2023.....	47
N° 24/09/054 CONVENTION PARTICULIERE DE FINANCEMENT RELATIVE AUX CONTRIBUTIONS VERSEES POUR LE FINANCEMENT DE LA REPRISE DES ETUDES DE NIVEAU AVANT-PROJET DE L'OPERATION DE NICE AEROPORT DU PROJET DES PHASES 1 & 2 DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	50
N° 24/09/055 CONVENTION PARTICULIERE DE FINANCEMENT PRO/REA PHASE 1 - 1ERE PARTIE DE LA LNPCA RELATIVE AUX CONTRIBUTIONS VERSEES POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX ANTICIPES DE LA PHASE 1, DES ETUDES ET DES TRAVAUX DU BATIMENT COUR DES PIERRES, DES RELOGEMENTS ABEILLES (PHASE 1) ET DES TRAVAUX DU REMISAGE BLANCARDE (PHASE 1) - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	49
N° 24/09/056 PROCEDURE D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE - ENQUETES CONJOINTES D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE DANS LE CADRE DE LA REALISATION DU TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE - BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE.....	51
N° 24/09/057 CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR ET LA SOCIETE RD TPM RELATIVE AUX MODALITES TARIFAIRES DESTINEES A L'INSERTION DES BENEFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE POUR L'ANNEE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	52
N° 24/09/058 CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF "SAVOIR ROULER A VELO" PAR LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AUX COMMUNES DE SON RESSORT TERRITORIAL - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	53

N° 24/09/059 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION ' PLAISANCE ' DU PORT DE TOULON - LA SEYNE/BREGAILLON - 2023.....	54
N° 24/09/060 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION 'COMMERCE' DU PORT DE TOULON - LA SEYNE/BREGAILLON - 2023.....	54
N° 24/09/061 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE L'AIRE DE CARECARENAGE DU PORT DE PORQUEROLLES 2023.....	55
N° 24/09/062 NOMINATION DU DIRECTEUR DES REGIES PORTUAIRES A SEULE AUTONOMIE FINANCIERE.....	55
N° 24/09/063 PORT DE TOULON (CONCESSION COMMERCE) - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC APPLICABLES A PARTIR DU 15 SEPTEMBRE 2024....	56

La séance est ouverte à 9 h 03 par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, je déclare la séance de notre Conseil Métropolitain ouverte. Si vous le voulez bien, on va désigner comme secrétaire de la séance Madame Béatrice VEYRAT-MASSON. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Il en donc ainsi décidé et elle va procéder à l'appel.

(Il est procédé à l'appel.)

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2024

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. Le quorum étant atteint, on peut valablement délibérer. Je sou mets à votre approbation le procès-verbal de la séance du 27 juin. Y a-t-il des oppositions, des abstentions, des commentaires ? Si tel n'est pas le cas, il est donc approuvé.

Nous allons passer aux délibérations. Je donne la parole à Monsieur MUSSO pour la présentation du rapport d'activités 2023 de la Métropole.

N° 24/09/001 RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, nous devons présenter, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité 2023. On a un budget de plus de 446 millions d'euros en fonctionnement et 200 millions d'euros en investissement. Je vous propose de revenir brièvement sur les 6 grandes thématiques.

En matière d'économie, numérique, enseignement supérieur et attractivité territoriale, l'année 2023 a vu notamment : dans le cadre d'un appel à la manifestation d'intérêt, notre candidature a été retenue par l'État pour la création d'un Pôle d'excellence innovant dans le domaine de la Mode et du Design, porté en lien avec la Ville de Toulon, la Villa Noailles, le Port des Créateurs et TVT Innovation ; le renouvellement du label Territoires d'industrie pour la période 2023-2027 ; les 10 ans de la French Tech ; la 2^e édition des Trophées TPM ; l'organisation des rencontres de l'alternance à la Maison de la Créativité ; le lancement de la croisière Vigneronne ; et le tournage, sur le territoire, de la série « Tom et Lola » et de quelques films aussi.

En matière de mobilité, transport et déplacements, on a poursuivi l'objectif d'une offre de transport toujours plus performante. On a eu un changement d'opérateur pour le Réseau Mistral ; la poursuite de la mise en accessibilité des arrêts de bus ; la poursuite du projet de BHNS et de nombreux travaux d'entretien ou de sécurisation des ports métropolitains.

En matière d'urbanisme, habitat et solidarité, la Métropole s'est investie dans la revitalisation des centres-villes, avec en particulier l'accompagnement de la ville de La Garde, et la pose de la première pierre du quartier culturel de La Noria à Ollioules ; l'acquisition de foncier stratégique en vue de créer un quartier d'affaires au Roubaud à Hyères ; la poursuite des actions en faveur de la solidarité et de la cohésion sociale ou encore le développement d'une économie sociale et solidaire.

En matière de proximité, la Métropole agit au plus près des territoires, avec des projets de voirie d'envergure sur l'ensemble des 12 communes ; de beaux projets d'espaces verts également sur l'ensemble du territoire (végétalisation au parc Braudel à La Seyne, création d'une aire arborée au jardin Denis à Hyères, plantations d'arbres et autres) ; l'exercice de la compétence collecte des ordures ménagères avec à la fois une prestation au quotidien, l'adoption du nouveau règlement de collecte, et des investissements importants, dans les déchèteries, et travaux d'envergure pour la station d'épuration AmphitriA.

En matière de qualité de vie, culture et sport, la Métropole continue à s'illustrer par la richesse de ses propositions, avec la célébration du centenaire de la Villa Noailles ; l'obtention du label Rubans du patrimoine pour la Maison du Patrimoine, la cérémonie d'ouverture de la Coupe du monde de rugby et l'accueil des Springboks.

En matière d'environnement, de multiples actions ont été réalisées en faveur de la biodiversité, de la préservation du littoral, et de la valorisation de nos sites.

Pour la transition écologique et la protection de l'environnement nous avons notamment poursuivi les opérations d'enfouissement de réseaux d'éclairage public ou de téléphonie, la signature du nouveau contrat de baie ou encore la poursuite de la sécurisation du Mont Faron.

Il s'agit de quelques illustrations parmi bien d'autres actions, qui démontrent l'engagement de la Métropole pour investir et préserver les atouts exceptionnels, naturels et culturels, de notre territoire – ce dont nous pouvons collectivement être fiers.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. Madame MUSCHOTTI ?

Mme MUSCHOTTI.- Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, principalement mon intervention tournera autour des questions de transport et de mobilité sur deux sujets. Le premier : la question du RER métropolitain puisque nous avons le rapport d'activités, mais nous avons, je pense, toutes et tous lu récemment une interview du préfet du Var, dans le journal *Var Matin*, qui expliquait avoir peu d'éléments sur le projet. Donc, effectivement, le rapport nous permet de comprendre quels sont les objectifs du développement du RER métropolitain. On sait qu'il y a eu des avancées avec la nouvelle halte ferroviaire de Sainte-Musse, qui a été inaugurée en décembre 2022. Mais est-ce que vous pourriez nous préciser en l'état de l'avancement global du projet du RER afin que nous puissions comprendre pourquoi le préfet ne

semble pas au courant, au fait du projet, en tous cas du calendrier et du cadencement ?

Ensuite, et ne m'en voulez pas, mais, je ne peux pas m'empêcher de parler, de nouveau, du tramway. Je sais...

M. LE PRESIDENT.- De quoi ?

Mme MUSCHOTTI.- Du tramway. Je l'ai cherché. J'ai cherché la photo au moins, à défaut d'y trouver le terme dans le rapport d'activités, et je ne l'ai pas trouvé puisque ça fait 20 ans – plus de 20 ans même – que ce projet est sur la table. 20 ans que la Métropole TPM n'apporte pas de réponse pleinement adaptée au besoin de mobilité de nos habitants. Alors, certes, le bus à haut niveau de service, le BHNS, est en cours de déploiement, mais, il est évident – et je ne reviendrai pas sur les études techniques auxquelles j'ai déjà fait référence ici – que ce BHNS ne suffit pas pour répondre aux exigences d'une Métropole de notre taille. Le BHNS, bien qu'utile, n'est qu'une demi-mesure face aux enjeux auxquels nous devons faire face. TPM est aujourd'hui la seule Métropole en France à ne pas avoir développé de solution de transport en commun véritablement à la hauteur, avec un système de sites propres capables de répondre aux besoins croissants de nos populations et aux impératifs environnementaux. Pendant des années, votre prédécesseur, Monsieur FALCO, a bloqué toute avancée sur le projet de tramway en se basant sur des arguments fallacieux comme l'origine du nom de Toulon, prétendant que Toulon, étant « tout en long », ne pouvait accueillir ce mode de transport.

Avec la condamnation de Monsieur FALCO et son retrait de la vie politique, il est temps, peut-être, d'envisager ce dossier sous un nouvel angle. Ne pas relancer le projet, ne pas relancer les débats, c'est continuer à pénaliser notre territoire et laisser la Métropole en retard sur des questions essentielles de mobilité. Alors, Monsieur le Président, est-ce que vous pensez qu'un jour, peut-être, il sera possible de rouvrir le débat sur le tramway et d'offrir à notre Métropole un système de transport en commun véritablement adapté à nos besoins ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. Sur l'intervention du préfet, je n'ai pas connaissance d'une quelconque intervention du préfet. Et il me semble que l'administration est dans mon cas. Donc, c'est à approfondir, mais en tous les cas, je n'ai pas vu d'intervention de ce type.

Pour le tramway, bon... Quand Hubert Falco sera candidat aux municipales dans 7 ans, vous recommencerez, je dirais, c'est un feuilleton ininterrompu. Moi, je crois qu'il faut prendre les choses comme elles viennent. Aujourd'hui, le BHNS est en route, des étapes décisives vont être franchies dans des délais brefs. Un premier tronçon important va être réalisé. Quand on connaît la durée de mise en place de tous ces services de transport, je crois qu'il faut aujourd'hui, peut-être, différer ou abandonner ce débat. S'il devait être mené, et qu'à Dieu ne plaise j'y participe, il y a une 3^e option. Y a le tramway – ça c'est votre crédo ; il y a le BHNS ; et puis il y a rien. Pourquoi pas ? C'est-à-dire qu'une microchirurgie sur des points sensibles, une modification des véhicules,

etc., pourrait peut-être, je pense – sous le contrôle de Madame le Maire de Toulon qui a la responsabilité de nous informer –, être, pourquoi pas, une solution. Je veux dire, moi, les effets de mode ou les obligations morales d'avoir telle ou telle solution, je n'y suis pas très sensible. Mais c'est vrai qu'il m'arrive parfois de penser que devant le tremblement de terre que représenterait un tramway, devant les difficultés qui accompagnent la mise en place du BHNS – même si aujourd'hui il est suffisamment avancé pour que l'essentiel des problèmes voient la solution – parfois, on peut se demander si des microchirurgies éliminant des points noirs, donnant des facilités, limitant la circulation de tel ou tel véhicules à certains endroits, ne pourraient pas être un autre terme des alternatives. Voilà, je vous dis ça, mais je vous demande de l'oublier, car je ne suis pas partie prenante dans ces affaires-là. Mais enfin, pourquoi pas ?

Vous savez, dans beaucoup de nos communes, on intervient de cette façon-là. Parfois, on va déterminer une surface, plus ou moins grande, piétonne, qui modifie quand même complètement la donne ; parfois, on n'autorise pas certains transports à certains endroits ; parfois, quelques opérations chirurgicales viennent supprimer les points noirs qui bloquent les choses. Voyez, on est, parfois, les uns, les autres, amenés à faire de la chirurgie réparatrice au lieu d'opérations à cœur ouvert. Mais là, c'est le cœur d'une ville. Donc voilà, ça peut être aussi, pour des gens aussi fragiles et faibles que moi, une possibilité de réflexion. En tous les cas, j'ai entendu la continuité de votre réflexion et je crois que c'est aux uns et aux autres, à chaque fois que les électeurs ont à dire leur mot, de les saisir et de les interroger.

M. MUSSO.- Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT.- Oui, Monsieur MUSSO ?

M. MUSSO.- Je voudrais juste répondre. Juste une précision : ce n'était pas une décision d'un seul homme ; c'était une décision du Bureau Métropolitain de choisir le BHNS. Juste cette précision.

M. LEROY.- Monsieur le Président, je suis obligé de rajouter un petit mot, parce que je pense que Toulon a vraiment un gros problème et la microchirurgie ne va pas suffire. Et, pour que les usagers prennent les transports en commun et donc, qu'il y ait moins de voitures et moins de bouchons, il faut que les transports en commun soient fiables. Dans le sens qu'ils soient rapides, qu'on ait confiance dans les horaires. Il y a beaucoup de villes où on va vers la station de bus, de tram ou de métro sans regarder l'heure. On sait qu'on va en avoir un dans les 3 minutes et qu'il va nous mener à temps. Et, tant qu'on n'aura pas ce cadencement rapide, si le BHNS comme il est prévu, il y'a des endroits où il est sur la voie normale, il sera soumis aux bouchons et on ne va jamais résoudre les problèmes de cadencement, de rapidité. Donc, il faut faire de la grosse chirurgie. Je suis désolé, je ne suis pas d'accord avec vous sur ce point-là. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous en prie. Écoutez, c'était pour animer la discussion. Moi, je n'ai pas de certitudes, je n'ai que des convictions. Je vous en livre une, par exemple : on fait des travaux considérables sur l'autoroute, et

je pense qu'ici, globalement, tout le monde s'en réjouit pour fluidifier la circulation, etc. Ils sont faits d'ailleurs de façon très intelligente, très productive. Mais, à titre personnel, simplement en tant que spécialiste des statistiques et phénomènes de stockages, je n'émet pas des réserves, je me pose des questions sur ce qu'il se passe quand le même nombre de voitures arrive à un moment donné au bout de l'entonnoir et qu'il n'y a que deux voies. C'est tout. Quelle que soit la vitesse préalable. Voilà. Donc, tout est très compliqué dans ces affaires-là. On est bien avancés sur une solution concernant les transports. Moi, le conseil de sagesse que je donnerai volontiers, c'est de le poursuivre, même s'il peut y avoir un débat intellectuel sur d'autres opportunités. On m'indique que, pour le RER métropolitain, le COPIL est co-présidé par le préfet de région et le préfet du Var, et que le préfet était présent au dernier comité de pilotage. Donc, en tous les cas, nous n'avons pas été alertés, sauf erreur de ma part, Madame la Directrice Générale des Services ? Vous aurez la gentillesse de m'en informer directement.

Mme MUSCHOTTI.- Juste, simplement, je n'ai pas dit que le préfet était intervenu ; je faisais référence à l'article dans *Var Matin* où, quand on lui a posé la question du projet du RER métropolitain, il a dit : « À ce jour, seul le dossier du BHNS est sur mon bureau. » C'est pour ça que j'aurais aimé avoir plus de...

M. LE PRESIDENT.- Écoutez, si le *Journal Officiel* le dit... Pardon, si *Var Matin* le dit... Nous aurons l'occasion d'en parler avec lui.

M. MUSSO.- Monsieur le Président, s'il vous plaît. Pardon. Ce que j'ai compris de l'article, c'est qu'il n'y a plus de ministre actuellement et donc, pour faire une réunion pour ça, pour discuter de qui paye quoi, c'est un petit peu compliqué. Voilà le sens de l'article, à mon sens.

M. LE PRESIDENT.- Bon, écoutez, on fera la clarté. Je vous remercie de nous avoir alertés sur cette éventuelle difficulté.

Pour le reste, s'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix. Ce que je mets aux voix, c'est le fait qu'on a discuté, c'est ça non ? A-t-on discuté ? Qui est pour ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Je vous en remercie.

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

(M. Gilles BALDACCHINO, Mme Cécile MUSCHOTTI et M. Amaury NAVARRANNE prennent acte du rapport)

Deuxième délibération avec la rectification d'une erreur matérielle sur le vote des taux de fiscalité.

N° 24/09/002 RECTIFICATIF D'UNE ERREUR MATERIELLE - VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE POUR 2024

M. MUSSO.- En fait, c'est pas vraiment sur le taux de la fiscalité, c'est simplement qu'on a mis en réserve de la fraction du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) non utilisée, qu'on se réserve la possibilité d'utiliser dans les 2 années qui viennent et on nous a demandé une petite correction matérielle, donc c'est ce que je vous propose.

M. LE PRESIDENT.- Bon, c'est un problème formel. Pas d'opposition? Pas d'abstention? C'est donc approuvé.

POUR : 77

CONTRE : 2 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Amaury NAVARRANNE

ABSTENTION : 1 – M. Jean-David MARION

(Adoption à la majorité).

Budget principal de la Métropole. Une décision modificative.

N° 24/09/003 BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2024

M. MUSSO.- Oui, une décision modificative n°2. Essentiellement, c'est l'ajustement des dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations en fonctionnement, et des crédits entre chapitres en investissement qui s'équilibrent en fonctionnement à 0, et en investissement à une baisse de 1 800 000 euros.

M. LE PRESIDENT.- C'est la vie des projets. Pas d'abstention ? D'opposition ? Je vous remercie.

POUR : 72

CONTRE : 1 – M. Philippe LEROY

ABSTENTION : 7 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Olivier CHARLOIS - M. Anthony CIVETTINI - M. Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à la majorité).

Budget annexe des transports.

**N° 24/09/004 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS DECISION MODIFICATIVE
N°2 EXERCICE 2024**

M. MUSSO.- La décision modificative n°2. Là, il s'agit essentiellement des ajustements des dotations aux provisions et aux dépréciations. En fonctionnement, on s'équilibre à 38 000 euros, et en investissement à 0.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'opposition, pas d'abstention ?

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Olivier CHARLOIS - M. Anthony CIVETTINI - M. Philippe LEROY - M. Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Budget assainissement.

**N° 24/09/005 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DECISION
MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2024**

M. MUSSO.- La décision modificative n°2. Ce sont des ajustements à caractère exceptionnel des rôles de fin d'exercice 2024, la prise en compte des admissions en non-valeur pour les créances jugées irrécouvrables, et des ajustements des dotations aux provisions et aux dépréciations. Ils s'équilibrent en fonctionnement à 1 050 000 euros et en investissement en baisse de 2 940 000 euros.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ? Je vous remercie.

POUR : 72

CONTRE : 1 – M. Philippe LEROY

ABSTENTION : 7 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Olivier CHARLOIS - M. Anthony CIVETTINI - M. Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à la majorité).

Décision modificative, qui n'en est pas une, pour l'eau.

**N° 24/09/006 BUDGET ANNEXE EAU DECISION MODIFICATIVE N°2
EXERCICE 2024**

M. MUSSO.- C'est simplement un ajustement, là aussi, qui s'équilibre en fonctionnement et en investissement à 0.

M. LE PRESIDENT.- Bien.

POUR : 73

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 7 – M. Gilles BALDACCHINO -
M. Olivier CHARLOIS - M. Anthony CIVETTINI -
M. Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury
NAVARRANNE - Mme Rachel ROUSSEL**

(Adoption à l'unanimité).

Budget annexe des ports.

**N° 24/09/007 BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS DECISION
MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2024**

M. MUSSO.- Le budget annexe des ports métropolitains, DM n°2. C'est l'annulation des titres sur les années antérieures du budget annexe du port du Lazaret. On a réuni tous les ports, simplement on est obligés de prendre en compte les années antérieures des budgets annexes de chaque port. En fonctionnement, ça s'équilibre à 86 000 euros et en investissement à 0.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'opposition, pas d'abstention ? C'est donc approuvé.

POUR : 74

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 6 – M. Olivier CHARLOIS -
M. Anthony CIVETTINI - M. Philippe LEROY - M. Jean-David
MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI - Mme Rachel ROUSSEL**

(Adoption à l'unanimité).

Port de commerce.

**N° 24/09/008 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE
DECISION MODIFICATIVE N° 2 EXERCICE 2024**

M. MUSSO.- Décision modificative numéro 2...

M. LE PRESIDENT.- Pardon, excusez-moi.

M. LEROY.- Régulièrement, heureusement qu'il y a les feuilles de votes parce que, régulièrement, je m'abstiens ou je ne vote pas. Donc, continuez comme ça, mais il y a les feuilles de votes pour statuer.

M. LE PRESIDENT.- Vous vous abstenez.

M. LEROY.- Oui.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pour le port de commerce...

M. MUSSO.- Pour le port de commerce, il s'agit de l'ajustement des dotations aux provisions et aux dépréciations. En fonctionnement, ça s'équilibre à 12 000 euros et en investissement à 0.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'opposition ?

POUR : 74

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 6 – M. Olivier CHARLOIS - M. Anthony CIVETTINI
- M. Philippe LEROY - M. Jean-David MARION - Mme Cécile
MUSCHOTTI - Mme Rachel ROUSSEL**

(Adoption à l'unanimité).

Budget principal, ajustement des dotations aux provisions pour risques...

**N° 24/09/009 BUDGET PRINCIPAL AJUSTEMENT DES DOTATIONS AUX
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET AUX DEPRECIATIONS
DES ACTIF S CIRCULANTS**

M. MUSSO.- Oui, on est obligé de prendre en compte les risques de charges et de dépréciations des actifs circulants. Et il est proposé de se prononcer sur la mise à jour des provisions constatées sur le budget principal exercice 2024 pour un montant total de 1 341 475 € en dotations.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'opposition, pas de commentaire ? C'est donc approuvé.

POUR : 74

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 6 – M. Olivier CHARLOIS - M. Anthony CIVETTINI
- M. Philippe LEROY - M. Jean-David MARION - Mme Cécile
MUSCHOTTI - Mme Rachel ROUSSEL**

(Adoption à l'unanimité).

Transport.

N° 24/09/010 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS AJUSTEMENT DES DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS

M. MUSSO.- Pour le transport, c'est la même chose pour un montant total de 37 066 € en dotation et 200 000 € en reprise.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ? Je vous remercie.

POUR : 74

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 6 –M. Olivier CHARLOIS - M. Anthony CIVETTINI
- M. Philippe LEROY - M. Jean-David MARION - Mme Cécile
MUSCHOTTI - Mme Rachel ROUSSEL**

(Adoption à l'unanimité).

Assainissement.

N° 24/09/011 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT -AJUSTEMENT DES DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS

M. MUSSO.- Même chose. Avec un montant total de 238 379 € en dotation et 100 000 € en reprise.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ? Je vous remercie.

POUR : 74

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 6 –M. Olivier CHARLOIS - M. Anthony CIVETTINI
- M. Philippe LEROY - M. Jean-David MARION - Mme Cécile
MUSCHOTTI - Mme Rachel ROUSSEL**

(Adoption à l'unanimité).

Eau.

N° 24/09/012 BUDGET ANNEXE EAU CONSTITUTION DE LA DOTATION AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS

M. MUSSO.- Là, il s'agit simplement en dotations de 496 457 €.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ? Je vous remercie.

POUR : 75

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 5 –M. Olivier CHARLOIS - M. Anthony CIVETTINI
- M. Philippe LEROY - M. Jean-David MARION - Mme Cécile
MUSCHOTTI**

(Adoption à l'unanimité).

Budget annexe, ports métropolitains.

**N° 24/09/013 BUDGETS ANNEXES PORTS METROPOLITAINS ET
TOULON PORT DE COMMERCE AJUSTEMENT DES DOTATION S AUX
DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS**

M. MUSSO.- Nous avons 11 949 € en reprise et 60 993 € en dotations.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

POUR : 75

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 5 –M. Olivier CHARLOIS - M. Anthony CIVETTINI
- M. Philippe LEROY - M. Jean-David MARION - Mme Cécile
MUSCHOTTI**

(Adoption à l'unanimité).

Non-valeur des créances irrécouvrables du Budget Principal.

**N° 24/09/014 ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES
IRRECOUVRABLES DU BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE
TOULON PROVENCE MEDITERRANEE EXERCICE 2024**

M. MUSSO.- Nous avons une recette proposée à l'admission en non-valeur en
2024 pour le budget principal de 39 758,68 €.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ?

POUR : 76

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 4 – M. Gilles BALDACCHINO - Mme Cécile
MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel
ROUSSEL**

(Adoption à l'unanimité).

Non-valeur des créances pour le budget annexe assainissement.

**N° 24/09/015 ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES
IRRECOUVRABLES DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EXERCICE
2024**

M. MUSSO.- Le montant s'élève à 91 956,93 €.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ?

POUR : 76

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 4 – M. Gilles BALDACCHINO - Mme Cécile
MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel
ROUSSEL**

(Adoption à l'unanimité).

On continue donc. Non-valeur des créances irrécouvrables du budget espaces
d'activités entrepreneuriales.

**N° 24/09/016 ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES
IRRECOUVRABLES DU BUDGET ANNEXE ESPACES D'ACTIVITES
ENTREPRENEURIALES, INNOVANTES ET UNIVERSITAIRES EXERCICE
2024**

M. MUSSO.- Le montant s'élève à 16 432,34 €.

M. LE PRESIDENT.- À chaque fois, ça veut dire que des gens qui sont de
mauvais payeurs ont gagné. Je dis ça comme ça...C'est quand même pas
terrible... Mais, le coût administratif de la recherche étant plus élevé que le
gain qu'on pourrait en obtenir, on met en non-valeur.

POUR : 76

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 4 – M. Gilles BALDACCHINO - Mme Cécile
MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel
ROUSSEL**

(Adoption à l'unanimité).

Pour le budget annexe des ports métropolitains.

**N° 24/09/017 ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES
IRRECOUVRABLES DU BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS
EXERCICE 2024**

M. MUSSO.- Le montant s'élève à 261,11 €.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ? Je vous remercie.

POUR : 76

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 4 – M. Gilles BALDACCHINO - Mme Cécile
MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel
ROUSSEL**

(Adoption à l'unanimité).

Mise à jour des crédits de paiement pluriannuels relative à l'opération de requalification, et d'élargissement de l'avenue Henri Guillaume à La-Seyne-sur-Mer.

**N° 24/09/018 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS
RELATIVE A L'OPERATION DE REQUALIFICATION ET
D'ELARGISSEMENT DE L'AVENUE HENRI GUILLAUME SUR LA
COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER**

M. MUSSO.- Oui, il s'agit simplement d'une actualisation de l'échéancier prévisionnel en interne. Aucune incidence financière, aucune incidence sur la durée.

M. LE PRESIDENT.- Si y a pas d'incidence... Sur les votes, Monsieur LEROY, toujours le même, abstention ?

M. LEROY.- Non, ça dépend des fois... Mais bon, il y aura la feuille de vote parce que vous allez... Là, j'étais pour.

M. LE PRESIDENT.- Bon, d'accord. Qui est pour ? Je vous remercie.

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – Mme Cécile MUSCHOTTI

(Adoption à l'unanimité).

Mise à jour pour le secteur des quartiers Fabre et Ferrin à Six-Fours...

**N° 24/09/019 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS
RELATIVE A LA REQUALIFICATION DES VOIES DU SECTEUR DES
QUARTIERS FABRE ET FERRIN AU SEIN DU PERIMETRE CONDORCET
A SIX-FOURS-LES-PLAGES**

M. MUSSO.- Il s'agit aussi d'actualisation de l'échéancier prévisionnel, sans incidence financière et sans incidence sur la durée.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ? Je vous en remercie.

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – Mme Cécile MUSCHOTTI

(Adoption à l'unanimité).

Opération de la réalisation d'un grand auditorium à Six-Fours.

**N° 24/09/020 CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME
RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION
DE REALISATION D'UN GRAND AUDITORIUM ET D'UN CONSERVATOIRE
POUR LA METROPOLE TPM SUR LE SITE DE LA VILLA SIMONE A
SIX-FOURS-LES-PLAGES**

M. MUSSO.- On définit la répartition financière de cette opération. Le montant de cette opération est estimé à 28 000 000 € TTC, pour une durée de 7 ans sur la période 2024-2030.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? C'est donc approuvé.

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. Philippe LEROY - M. Jean-David MARION

(Adoption à l'unanimité).

Autorisation pour la station d'épuration de Porquerolles.

**N° 24/09/021 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET
DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION DE L'ILE DE
PORQUEROLLES A HYERES-LES-PALMIERS**

M. MUSSO.- Ces ajustements de crédits ont une incidence financière sur le montant global de l'Autorisation de Programme qui fixée à 10 000 000 € – soit une augmentation de 1 090 000 €.

Il convient de prolonger sa durée d'une année, fixée à 5 ans – soit de 2023 à 2027. Essentiellement, on intègre des demandes complémentaires émises par les services instructeurs lors de la validation des permis de construire. Ce qui a entraîné en cascade de nouvelles demandes, des comités techniques, des CST, enfin de tous les bureaux d'études qui s'occupent de ce projet.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Pas d'observation ? Qui est pour ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Je vous en remercie.

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Clôture de l'autorisation de programme...

**N° 24/09/022 CLÔTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME
RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2021-2026 DE
L'OPERATION PONT DES ARTS A TOULON**

M. MUSSO.- Oui, les études réalisées...

M. LE PRESIDENT.- Pour le pont des Arts à Toulon ?

M. MUSSO.- Oui, on a un écart entre les travaux initialement envisagés à l'édification de ladite passerelle, et les contraintes techniques. Il convient de clôturer l'Autorisation de Programme et d'arrêter le projet.

Mme MASSI.- Oui, juste Président, pour dire qu'il y a d'autres solutions et des d'autres pistes alternatives qui existent qui sont déjà à l'étude et en cours de faisabilité. On étudie la faisabilité.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Je mets donc aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc approuvé.

POUR : 76

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 4 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Philippe
LEROY - M. Jean-David MARION - M. Amaury NAVARRANNE**

(Adoption à l'unanimité).

Un fonds de concours pour la Métropole, à Hyères...

**N° 24/09/023 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS
PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE D'HYERES-LES-PALMIERS POUR
TRAVAUX DE REFECTION DU PARKING DU GYMNASSE DES ROUGIERES
- EXERCICE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

M. MUSSO.- À Hyères-les-Palmiers pour les travaux de réfection du gymnase des Rougières. Un coût de l'opération de 200 000 euros hors taxes, une participation de TPM de 98 000 euros.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'opposition, pas d'abstention ? C'est donc approuvé.

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Toujours à Hyères, pour les cours d'école.

**N° 24/09/024 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS
PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE D'HYERES-LES-PALMIERS POUR
TRAVAUX DANS LES COURS D'ECOLE - EXERCICE 2024 -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

M. MUSSO.- Pour les cours d'école, un investissement de 160 000 euros HT et une participation de TPM de 75 000 euros.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'opposition... C'est donc approuvé.

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Toujours à Hyères, pour la toiture du stade Degioanni au Pousset.

**N° 24/09/025 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS
PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE D'HYERES-LES-PALMIERS POUR
TRAVAUX DE RENOVATION DE E LA TOITURE DU STADE DEGIOANNI
(POUSSET) - EXERCICE 2024 - AUTORISATION DE DE SIGNATURE**

M. MUSSO.- Coût total de l'opération 200 000 euros et une participation de TPM de 98 000 euros.

M. LE PRESIDENT.- Même vote... Oui ? Pardon.

M. LEROY.- Monsieur le Président, Monsieur le Maire de Hyères aussi, chers collègues, en refaisant cette toiture d'un vestiaire de gymnase, si j'ai bien compris, peut-être qu'on pourrait en profiter pour mettre des panneaux, soit photovoltaïques, soit aussi pour chauffer l'eau des vestiaires parce que, dans les vestiaires, il y a souvent des douches. Si on pouvait mettre des panneaux solaires pour préchauffer l'eau ou chauffer l'eau... Ce serait un gain...

M. LE PRESIDENT.- Sur le gymnase des Rougières, qui est un petit gymnase et où les travaux ont été des travaux de confortement, on n'a pas modifié ces modalités-là. En revanche, sur l'Espace 3000, ça sera du 100 % photovoltaïque. Et même, si vous voulez, comme on ne peut pas poser la totalité des panneaux sur l'Espace 3000, pour des raisons diverses et variées, il y aura la construction, sur un parking à immédiate proximité, du complément pour une autonomie totale de l'Espace 3000. On a cette préoccupation, sous contrainte des possibilités de mise en œuvre.

M. LEROY.- Oui, mais là il y avait la possibilité de faire encore mieux. Et pareil, sur le parking qui était 2 délibérations avant. Voilà. L'idéal, c'est d'en faire partout quand on peut.

M. LE PRESIDENT.- Oui, quand on peut on le fait partout. Quand on ne peut pas, on ne fait pas.

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – M. Philippe LEROY

(Adoption à l'unanimité).

On en est aux travaux de réfection des voiries d'accès du CTM et de la réalisation d'alvéoles de stockage fermées à Hyères...

N° 24/09/026 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE D'HYERES-LES-PALMIERS POUR TRAVAUX DE REFECTION DES VOIRIES D'ACCES DU CTM ET DE REALISATION D'ALVEOLES DE STOCKAGE FERMEES - EXERCICE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Oui, un montant de l'opération de 179 000 euros HT et une participation TPM de 89 000 euros.

M. LE PRESIDENT.- Même vote... Je vous en remercie.

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

On passe au Revest. Alors, c'est moi qui vais en parler.

**N° 24/09/027 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS
PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE REVEST-LES-EAUX POUR
L'INSTALLATION DE DEUX AUVENTS - ECOLE PHILIPPE ROCCHI -
EXERCICE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Un fonds de concours pour la ville du Revest pour l'installation de deux auvents à l'école Philippe Rocchi. Le coût total de l'opération est de 31 687 euros ; la participation TPM sera de 13 000 euros.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Opposition ? C'est donc approuvé.

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Convention d'attribution d'un fonds de concours, toujours pour la ville du Revest, pour l'éclairage des courts de tennis municipaux qui vont passer en LED.

**N° 24/09/028 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS
PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DU REVEST-LES-EAUX POUR
ECLAIRAGE DES COURTS DE TENNIS MUNICIPAUX : PASSAGE EN LED
- EXERCICE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le coût total de l'opération est de 28 288 euros. La participation TPM sera de 14 000 euros.

S'il n'y a pas d'observation, on considère que c'est le même vote.

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Je rends la parole à Ange MUSSO pour la ville de Six-Fours et la petite enfance.

**N° 24/09/029 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS
PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES
POUR CREATION DU PÔLE PETITE ENFANCE - EXERCICE 2024 -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

M. MUSSO.- Donc, le coût de l'opération s'élève à 3 076 536 euros. On a une participation de TPM de 750 000 euros. Sachant qu'il y a une subvention du Conseil départemental de 1 162 650 euros et une subvention de la CAF de 430 000 euros.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Contre ? C'est donc approuvé.

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Convention d'attribution d'un fonds de concours, toujours à Six-Fours, pour la rénovation énergétique de l'école Carredon.

**N° 24/09/030 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS
PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES
POUR RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE CARREDON -
EXERCICE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

M. MUSSO.- Il s'agit d'un investissement de 1 057 436 euros avec une participation de TPM de 130 000 euros, une participation de la Région, du Fonds Vert et de l'État dans le cadre du DSIL.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ? Même vote. C'est donc approuvé.

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Je passe la parole à Robert CAVANNA pour un avenant au contrat de délégation de service public pour l'exploitation des lots de plage au Mourillon.

N° 24/09/031 AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC N°24CONC03 RELATIF AUX CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - LOT 3 – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. CAVANNA.- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, cela concerne le lot n°3. Cet avenant a pour but d'acter le changement de personne physique responsable de l'exploitation du sous-traité, ainsi que d'agréer la modification de la répartition des parts sociales de la société exploitante.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Pas d'abstention ? C'est donc approuvé.

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

Est-ce que je peux me permettre une remarque ? Qui se veut constructive.

Il est tout à fait naturel que quelqu'un puisse revendre les parts de sa société. C'est la règle et c'est la loi. Mais, peut-être faudrait-il, pour l'avenir, quand on attribue un lot de plage, que ces parts ne puissent pas être négociées avant 2 ans, par exemple. Parce qu'autrement, on peut se trouver dans un phénomène de spéculation où la personne se bat pour obtenir la plage et la vend le lendemain avec une plus-value considérable. Donc, peut-être qu'on pourrait réfléchir à ce délai anti-spéculatif. Nous, nous l'avons fait pour les baux emphytéotiques ; c'est nécessaire puisque quelqu'un peut avoir une autorisation de rehaussement qui lui donne 30 ans de plus. S'il vend son bail emphytéotique l'année d'après, c'est vrai qu'il y a un effet d'aubaine considérable. Donc voilà, je fais cette observation...

M. CAVANNA.- Je vous rejoins, Monsieur le Président. Le problème, c'est qu'on a en la matière, je dirai, une espèce de vide juridique qui nous interdit de faire pas mal de choses...

M. LE PRESIDENT.- À réfléchir...

M. CAVANNA.- ... Oui, le législateur a finalement décorrélé, d'une part, le volet occupation du domaine public et, d'autre part, la notion de fonds de commerce avec la loi Pinel, ce qui fait qu'il y a un vide juridique, dont profitent ceux qui sont lauréats de l'attribution et qui ensuite revendent.

M. LE PRESIDENT.- Il faut bien entendu être très attentif et rester dans le domaine du droit, mais il y a peut-être une réflexion à mener là-dessus.

M. MUSSO.- Monsieur le Président... La difficulté c'est que, en fait, ils vendent des parts de société et il y a une liberté totale dans le cadre de la gestion des sociétés et notamment des parts. Donc, tant qu'il y aura cette liberté, on ne pourra rien faire.

M. LE PRESIDENT.- Bon... J'avais envie de le dire. On passe à la délibération suivante.

Concession de service public d'assainissement, collectif de Toulon Ouest et du Revest. Monsieur CAVANNA.

N° 24/09/032 AVENANT N°2 - 19CONC12 - CONCESSION DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE TOULON OUEST ET DU REVEST-LES-EAUX - PROLONGATION DE 18 MOIS POUR RÉALISATION DE TRAVAUX D'URGENCE DE SÉCURISATION ET DÉVOIEMENT CANALISATION EAUX USÉES SANS INCIDENCE TARIFAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. CAVANNA.- Oui, c'est l'avenant n°2 à ce traité de concession. Des travaux sont absolument nécessaires pour procéder au remplacement d'une conduite qui traverse le Las. Ces travaux n'étaient pas prévus à l'origine parce que rien ne laissait à penser que cette conduite était dans un très mauvais état. Aujourd'hui, elle a été renforcée par un berceau de soutien et, par cet avenant, on transfère la charge des travaux au concessionnaire. Et, en compensation, on rajoute 18 mois supplémentaires à la durée de la concession qui lui a été attribuée.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstentions ? Opposition ? Je vous remercie.

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Actualisation du tableau des effectifs permanents de la Métropole. Monsieur MUSSO.

N° 24/09/033 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

M. MUSSO.- Oui, en fait, c'est simplement une mise à jour pour tenir compte de besoins liés à l'évolution de la Métropole. Des besoins spécifiques au sein du conservatoire et surtout, de pouvoir disposer des compétences en matière de catégorie A et de catégorie B par des agents contractuels, si nous ne pouvons pas recruter de fonctionnaires.

M. LE PRESIDENT.- Toilettage habituel et nécessaire pour l'évolution des choses. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, c'est approuvé.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Adoption du règlement intérieur pour les véhicules de la Métropole.

N° 24/09/034 ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION DES VEHICULES DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

M. MUSSO.- Oui, nous devons approuver un règlement intérieur en ce qui concerne l'attribution des véhicules de fonction, l'attribution des véhicules de service et surtout, les conditions d'utilisation de ces véhicules.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc approuvé.

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – M. Olivier CHARLOIS

(Adoption à l'unanimité).

Modalités de mise à disposition des véhicules de la Métropole...

N° 24/09/035 MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES VEHICULES DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

M. MUSSO.- Il nous faut une 2^e délibération. Une pour créer la possibilité de donner ces véhicules, la 2^e pour vraiment préciser les conditions de mise à disposition.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Je pense que ce sont des délibérations, celles-là, importantes, en tous cas, dans la mesure où, parfois, la clarté n'est pas la principale priorité dans ce genre d'affectation. Là au moins, il y a une clarification qui est totale et j'en remercie les services.

Qui est pour ? Abstention ? Opposition ? Je vous remercie.

POUR : 77

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 3 – M. Olivier CHARLOIS - M. Philippe LEROY -
Mme Rachel ROUSSEL**

(Adoption à l'unanimité).

Adoption de la Charte varoise de facilitation d'accès des TPE-PME à la commande publique.

**N° 24/09/036 ADOPTION DE LA CHARTE VAROISE DE FACILITATION DE
L'ACCES DES TPE-PME A LA COMMANDE PUBLIQUE**

M. MUSSO.- Oui, nous avons déjà voté une charte en 2018, mais nous avons souhaité la faire évoluer. Un groupe de travail composé de représentants d'acheteurs du département, dont notre Métropole, et des représentants d'entreprises, sous l'égide de la Fédération du bâtiment du Var, avec un projet de Charte varoise de facilitation de l'accès des TPE-PME. Donc, je vous propose de la valider, ce qui permettra au marché public d'offrir de nombreuses chances aux TPE et PME.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc approuvé.

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Modification du calcul de la redevance d'occupation du domaine public concernant un chantier provisoire sur le territoire de la Métropole sur des ouvrages de distribution de gaz. Madame BICAIS.

**N° 24/09/037 MODIFICATION DE CALCUL DE LA REDEVANCE
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) - CHANTIER PROVISoire
SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE
MEDITERRANEE SUR DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ**

Mme BICAIS.- Monsieur le Président, mes chers collègues, depuis que la Métropole est compétente en matière d'énergie, elle perçoit la redevance pour occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz.

Par décret du 18 août 2023, le calcul de la RODP chantier provisoire de gaz a été modifié et passera donc de 0,35 à 0,70 – ce qui doublera la redevance perçue par la Métropole. Celle-ci était de 45 414 € en 2023.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pas d'observation ? Pas d'opposition ? C'est donc approuvé.

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. Gilles BALDACCHINO – M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

Modification de calcul de la redevance d'occupation du domaine public, pour les chantiers provisoires...

N° 24/09/038 MODIFICATION DE CALCUL DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) - CHANTIER PROVISoire SUR LE TERRITOIRE LA METROPOLE DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE SUR DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Mme BICAIS.- Le régime des redevances dues à la Métropole depuis le transfert de la compétence de l'énergie, pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz est fixé réglementairement.

Par décret du 18 août 2023, le calcul de la RODP chantier provisoire d'électricité a été modifié et passera donc de 10 à 20 % – ce qui doublera la redevance perçue par la Métropole. Celle-ci était de 32 211 € en 2023.

M. LE PRESIDENT.- Merci, même vote ? Pas d'observation, c'est donc approuvé.

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

Ville de La Valette. Bilan de la mise à disposition et approbation de la modification simplifiée n°5 du plan local d'urbanisme. Madame BICAIS.

N° 24/09/039 VILLE DE LA VALETTE-DU-VAR - BILAN DE LA MISE A DISPOSITION ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Mme BICAIS.- Une procédure d'évolution du PLU de La Valette-du-Var est nécessaire par le biais d'une modification simplifiée n°5 afin de créer une protection de linéaires commerciaux sur le règlement graphique ; modifier la liste des emplacements réservés, faire des ajustements réglementaires des articles IUA1 et IUA2 ainsi que UB1 et UB2, et corriger des erreurs matérielles sur le règlement graphique.

L'autorité environnementale a rendu un avis, le 26 octobre 2023, concluant à l'absence de nécessité d'évaluation environnementale. Il a ensuite été notifié aux Personnes Publiques Associées le 8 janvier 2024.

La mise à disposition du dossier au public a eu lieu du 11 mars au 12 avril 2024 inclus. Cette présente délibération vise donc à tirer le bilan de la mise à disposition du public et d'approuver la Modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de La Valette-du-Var.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc approuvé.

POUR : 77

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 3 – M. Olivier CHARLOIS -
M. Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI**

(Adoption à l'unanimité).

Ville de Toulon. Justification de l'absence d'évaluation environnementale pour la procédure de déclaration de projet pour le réaménagement de l'anse Tabarly.

N° 24/09/040 VILLE DE TOULON - JUSTIFICATION DE L'ABSENCE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME EN VUE DU REAMENAGEMENT DE L'ANSE TABARLY

Mme BICAIS.- L'arrêté de prescription du 24 novembre 2023 a prescrit la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU portant sur le réaménagement de l'anse Tabarly. Un examen au cas par cas ad hoc a été soumis à la Mission Régionale d'Autorité environnementale. Celle-ci a confirmé que la procédure de mise en compatibilité « n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine » lors d'un avis conforme en date du 3 mai 2024.

Le Conseil Métropolitain est donc, ici, invité à confirmer, au regard de l'avis de l'Autorité environnementale, sa décision de ne pas soumettre à évaluation environnementale cette procédure.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc approuvé.

POUR : 73

CONTRE : 1 - M. Jean-David MARION

ABSTENTION : 6 - M. Gilles BALDACCHINO - M. Anthony CIVETTINI - M. Philippe LEROY - Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à la majorité).

Toujours Madame Nathalie BICAIS, ville de Hyères...

N° 24/09/041 VILLE DE HYERES - ANNULE ET REMPLACE - MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE 3AU SECTEUR SAINTE-AGATHE A PORQUEROLLES

Mme BICAIS.- Par une délibération en date du 22 février 2024, le Conseil Métropolitain a prescrit la modification n°5 du PLU de la commune de Hyères et justifié l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 3AU du secteur Sainte-Agathe à Porquerolles. Il convient d'annuler et de remplacer cette délibération afin d'y apporter des précisions.

La présente délibération vient compléter la justification de la faisabilité opérationnelle du projet impliquant l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 3AU au PLU de Hyères, au regard du choix du site de projet et des zones déjà urbanisées de l'île de Porquerolles. Elle n'entend plus prescrire la modification n°5 du PLU de Hyères puisque le Conseil Métropolitain n'est pas l'organe habilité à le faire, mais simplement approuver les justifications de l'ouverture à l'urbanisation de ce site en vertu de l'article L153-38 du Code de l'Urbanisme. Enfin, elle apporte un élément complémentaire sur sa compatibilité avec le SCoT opposable.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pas d'observation ?

Je vous rappelle que c'est le dernier terrain constructible à Porquerolles, avec énormément de contraintes. Nous sommes extrêmement vigilants, notamment pour la menace d'incendies. Il a été repris plusieurs fois pour essayer à la fois de l'intégrer et d'éviter tout danger.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Je vous remercie.

POUR : 72

CONTRE : 1 - Chantal PORTUESE

ABSTENTION : 7 - M. Gilles BALDACCHINO - M. Olivier CHARLOIS - M. Philippe LEROY - M. Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à la majorité).

Élargissement de la traverse de la Courtaude, sur la commune de Six-Fours.
Madame BICAIS.

**N° 24/09/042 ELARGISSEMENT DE LA TRAVERSE DE LA COURTAUDE
SUR LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES - SOLlicitation DE
L'AUTORITE PREFECTORALE POUR L'OUVERTURE D'UNE ENQUETE
CONJOINTE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET
A L'ARRETE DE CESSIBILITE**

Mme BICAIS.- Alors, la traverse de la Courtaude sur la commune de Six-Fours-les-Plages est une voie passante utilisée quotidiennement par de nombreux habitants, pour qui elle constitue l'unique accès à leur domicile. Cette traverse qui relie deux avenues centrales sur lesquelles circulent des transports en commun, ne possède pas de cheminements de modes doux sécurisés, d'où la nécessité de l'élargir, pour sécuriser les usages en réalisant également des espaces de stationnement.

Des négociations amiables ont permis de maîtriser la quasi-totalité des emprises nécessaires au projet, mais il reste des emprises partielles à acquérir sur 4 parcelles privatives pour finaliser cette réalisation. Aucun accord amiable n'ayant pu intervenir avec les propriétaires concernés, il faut procéder aux acquisitions foncières des terrains non maîtrisés à ce jour, si nécessaire par voie d'expropriation.

Il convient donc de lancer une procédure de déclaration d'utilité publique et de cessibilité, et d'approuver le dossier d'élargissement de la traverse de la Courtaude.

Il est donc demandé d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'autorité préfectorale pour l'ouverture d'une enquête publique conjointe, préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'arrêté de cessibilité, pour le projet d'aménagement de la traverse de la Courtaude.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Une abstention. C'est donc approuvé.

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – M. Anthony CIVETTINI

(Adoption à l'unanimité).

Je vais demander, puisque la prochaine délibération porte sur l'AUDAT, à M. ALBERTINI, M. EMERIC, Mme METAL, M. CHOUQUET, M. STASSINOS, Mme GROSSO, M. ROURE, Mme BICAIS, M. MAHALI et M. CHENEVARD de bien vouloir s'absenter.

M. ALBERTINI, M. EMERIC, M. CHOUQUET, M. STASSINOS, Mme GROSSO, M. ROURE et Mme BICAIS, sortent de la salle.

Je donne la parole à M. CAVANNA.

M. Jean-Sébastien VIALATTE quitte la salle.

N° 24/09/043 AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ENTRE LA METROPOLE ET L'AUDAT 2022-2024 - VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION 2024 A L'AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE TOULONNAISE ET DU VAR - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. CAVANNA.- Merci, Monsieur le Président. Le Conseil d'administration de l'AUDAT a approuvé son programme partenarial de travail 2024 et il s'agit, à travers cette délibération, de procéder à la contribution financière à ce programme – contribution qui, pour TPM, s'élève à 630 000 €. La convention est conclue pour une durée de 3 ans.

M. LE PRESIDENT.- J'espère que nos amis ne sont pas allés trop loin. Je mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc approuvé. Ils peuvent donc revenir. Sauf M. VIALATTE et M. TAINGUY, mais je ne sais pas s'il était sorti. Donc, les autres peuvent revenir.

POUR : 65

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI

NPPV : 12 – M. Thierry ALBERTINI - Mme Nathalie BICAIS - M. Yannick CHENEVARD - M. Franck CHOUQUET - M. Jean-Pierre EMERIC - Mme Delphine GROSSO - M. Mohamed MAHALI - Mme Anne-Marie METAL - Mme Valérie RIALLAND - M. Bruno ROURE - M. Hervé STASSINOS - M. Joël TONELLI

(Adoption à l'unanimité).

Excusez-moi pour cette gymnastique impromptue. Et je donne la parole à M. CAVANNA pour la désignation de membres associés au sein du Conseil d'administration de Châteauvallon.

M. ALBERTINI, M. EMERIC, M. CHOUQUET, M. STASSINOS, Mme GROSSO, M. ROURE et Mme BICAIS entrent dans la salle.

M. TAINGUY sort de la salle.

N° 24/09/044 DESIGNATION DE MEMBRES ASSOCIES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION CENTRE NATIONAL DE CREATION ET DE DIFFUSION CULTURELLES CHATEAUVALLON (CNCDCC)

M. CAVANNA.- Oui, il s'agit de désigner deux représentants de TPM au Conseil d'administration de Châteauvallon. Les candidatures qui sont proposées sont celles de Monsieur TROUILLAS et de Madame LAMOTTE. Si tout le monde est d'accord, nous pouvons procéder à cette élection à main levée.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Qui est pour ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition. Je vous en remercie.

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Olivier CHARLOIS - M. Philippe LEROY - M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel ROUSSEL

NPPV : 1 – M. Yann TAINGUY.

(Adoption à l'unanimité).

M. VIALATTE et M. TAINGUY peuvent donc réintégrer l'hémicycle, pendant que M. CAZAUX ne peut plus y rester puisque nous allons parler de la désignation des membres associés au sein du théâtre Liberté. Monsieur CAVANNA...

M. Patrice CAZAUX sort de la salle.

N° 24/09/045 DESIGNATION DE MEMBRES ASSOCIES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION "THEATRE LIBERTE - SCENE NATIONALE"

M. CAVANNA.- Merci, Monsieur le Président. Oui, c'est la même chose pour le théâtre Liberté. Il est proposé deux candidatures pour désigner nos deux représentants : Monsieur Jacques COUTURE et Madame Colette GLUCK. Et

là encore, si tout le monde est d'accord, on peut le faire à main levée.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Qui est pour ? Pas d'abstention ? Une abstention. C'est donc approuvé.

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Olivier CHARLOIS - M. Philippe LEROY – M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel ROUSSEL

NPPV : 2 – M. Patrice CAZAUX - M. Yann TAINGUY.

(Adoption à l'unanimité).

Alors, M. VIALATTE, M. TAINGUY et M. CAZAUX peuvent reprendre leur place, avant que je donne la parole au Président MASSON.

M. CAZAUX et M. TAINGUY entre dans la salle.

N° 24/09/046 PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE POUR LA PERIODE 2024-2029 – ARRET DU PROJET

M. MASSON.- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, cette délibération concerne le PLH. La Métropole Toulon Provence Méditerranée a prescrit son troisième Programme Local de l'Habitat le 27 mai 2021. Il définit, pour une durée de 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique en la matière et comprend quatre sujets : d'abord, un diagnostic du fonctionnement du marché local du logement et des conditions d'habitat, ainsi qu'une analyse des marchés fonciers, de l'offre foncière et de son utilisation, de la mutabilité des terrains et de leur capacité à accueillir des logements ;deuxièmement, un document d'orientations qui définit les enjeux et les objectifs de la politique d'habitat de la Métropole ; troisièmement, un programme d'actions qui recense les leviers opérationnels et financiers permettant la mise en œuvre des orientations ; et enfin, 12 fiches – une fiche par commune.

L'élaboration de ce 3^e PLH s'est traduit par une démarche de travail partenariale menée, bien sûr, en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Les enjeux et la méthodologie ont été coconstruits et partagés à chacune des étapes, par la tenue de plusieurs ateliers et séminaires et rencontres – en particulier avec les 12 communes et dans le cadre de nombreuses instances d'animation (comité technique ou comité de pilotage). Il s'appuie sur deux leviers : la production neuve de logement et la mobilisation du parc existant.

Cette dynamique a permis de coconstruire, dans le respect des obligations à la fois légales et aussi réglementaires, une politique de l'habitat prenant en compte les spécificités et les enjeux de chaque commune afin de répondre au

mieux – et, encore une fois, dans le respect des textes nationaux – aux besoins des habitants du territoire métropolitain.

Ce projet de délibération a pour objet, conformément à l'article L302-2 du Code de Construction et de l'Habitation, d'arrêter le projet de ce nouveau PLH qui sera ensuite transmis aux 12 communes de la Métropole et au Syndicat Mixte du SCoT Provence Méditerranée pour avis, avant d'être transmis au préfet du département. Il vous est demandé, mes chers collègues, d'en délibérer.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des interventions ? Des observations ?

Moi je fais une petite observation. Simplement, j'aurais aimé que, dans l'évaluation que fait l'État des logements sociaux éventuellement à construire, on enlève tous ceux qui ne sont pas pourvus. On a ce problème à La Seyne, on a ce problème à Hyères. Il y a plusieurs centaines de logements sociaux qui sont systématiquement refusés par les pétitionnaires. Il n'y a aucune raison qu'ils ne soient pas déduits des besoins puisque, à l'évidence, on considère qu'ils ne peuvent pas les satisfaire. D'autant plus que, s'ils ne sont pas pourvus, c'est pas la faute du Maire de La Seyne, du Maire de Hyères, c'est que, parfois, les conditions d'environnement, notamment en matière de sécurité, ne sont pas remplies. Et ça, c'est pas la responsabilité des villes, c'est la responsabilité de l'État. On voit d'ailleurs, que quand une action déterminée est menée – ce qui fut le cas récemment sans doute à La Seyne, mais dans tous les cas à Hyères, ça je peux l'attester –, ça a un effet direct sur la capacité à pourvoir des logements vacants. Donc, voilà, une observation que je fais à haute voix, mais qui me paraît compléter le panorama.

S'il n'y a pas d'observation complémentaire, je mets aux voix. Oui ? Monsieur MASSON.

M. MASSON.- Oui, Monsieur le Président, je voulais simplement vous remercier d'avoir formulé cette opération au comité de pilotage. Évidemment que la commission en a tenu compte et elle figurera, cette observation, dans le PLH. On ignore la portée qu'elle pourra avoir, mais en tous cas elle sera inscrite, bien sûr.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Je vous remercie.

POUR : 71

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Olivier CHARLOIS - M. Anthony CIVETTINI - M. Philippe LEROY - M. Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Contrat de Ville métropolitain, engagement des quartiers 2023. Monsieur MASSON.

**N° 24/09/047 CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN 2024/2030
« ENGAGEMENT QUARTIERS 2030 » - ADOPTION ET AUTORISATION DE
SIGNATURE**

M. MASSON.- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, ce projet de délibération a pour objet d'adopter le nouveau Contrat de Ville métropolitain pour la période 2024-2030 et d'en autoriser la signature.

La contractualisation de la politique de la Ville est une obligation pour les métropoles, prévue dans un texte de 2014. Ce Contrat de Ville concerne désormais 15 quartiers prioritaires de la ville et a été élaboré et coconstruit avec les partenaires – et tout particulièrement avec les 4 communes concernées de Toulon, La Seyne-sur-Mer, Hyères-les-Palmiers et La Garde, ainsi qu'avec les services de l'État à partir des préconisations tirées de l'évaluation du précédent Contrat de Ville 2015/2023, de travaux préparatoires qui ont été menés et d'éléments issus des concertations citoyennes.

L'enjeu principal de ce nouveau Contrat de Ville est celui de l'accès des habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville aux potentialités et attractivités du territoire et s'articule autour des priorités suivantes : la sécurité et tranquillité publique ; l'accès à l'emploi ; et toutes les problématiques liées à la jeunesse.

Ce Contrat de Ville est structuré autour de 2 grandes finalités (renforcer la sécurité et la tranquillité publique et améliorer la situation globale des habitants et ensuite, améliorer les parcours individuels des habitants pour favoriser leur épanouissement et leur émancipation). Ces finalités sont alimentées par 4 orientations prioritaires : mieux vivre dans son quartier, sa ville, sa Métropole ; grandir et s'accomplir dans son quartier, sa ville, sa Métropole ; travailler et entreprendre dans son quartier, sa ville, sa Métropole ; s'émanciper et s'engager dans son quartier, sa ville, sa Métropole.

Elles-mêmes sont respectivement déclinées en un certain nombre d'objectifs identifiés à l'appui des politiques publiques et des actions prioritaires souhaitées par l'ensemble des signataires.

Ce Contrat de Ville est composé de 3 socles : un socle commun à tous les partenaires définissant, à l'échelle du territoire métropolitain, la stratégie, les grandes orientations prioritaires et les objectifs stratégiques ; ensuite de 4 feuilles de routes communales déclinant, à l'échelle communale, la stratégie métropolitaine en fonction des priorités et des spécificités pour chacune des quatre communes et de leurs quartiers ; et enfin un certain nombre d'annexes sur les actions qui seront conduites.

Je vous demande, Monsieur le Président, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. Oui, Monsieur LEROY ?

M. LEROY.- Monsieur le Président, chers collègues, la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale 2014 amène aujourd'hui TPM et Toulon à proposer un renouvellement du Contrat de Ville pour les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville. Le projet s'appuie sur une étude détaillée des 10 QPV et avance des propositions pour 2024-2030 – et même 15 pour tout TPM. Que le constat est terrible pour ces quartiers défavorisés : 48 % des QPV de Toulon vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les taux de chômage sont très hauts, très au-dessus des moyennes de la Ville. Et les femmes en sont les premières victimes.

Comme le souligne l'étude, ainsi que le rapport KPMG, ces quartiers se sentent oubliés des services publics. Le cadre de vie se dégrade, le sentiment d'insécurité y est fort, la délinquance et le trafic augmentent. Le projet proposé par le Contrat de Ville semble ambitieux par les mots. Mais alors, pourquoi ne pas associer davantage des associations et collectifs de ces quartiers qui se battent avec dignité pour une amélioration de la prestation des bailleurs sociaux ? Pourquoi, ne pas admettre que l'investissement de ces bailleurs sociaux n'est pas à la hauteur des enjeux climatiques et du besoin de vivre ensemble ? Pourquoi ne pas admettre qu'avec 0,5 % de son budget, seulement 1,5 million d'euros de subventions – soit 56 euros par habitant de ces quartiers –, la Ville n'est pas à la hauteur des enjeux ? Et la Métropole ne donne que 4,25 euros par habitant de ces quartiers prioritaires. Les difficultés de ces quartiers rejaillissent sur toute la ville et sur toute la Métropole. Une amélioration des QPV bénéficierait à tous les habitants de TPM. Ce Contrat de Ville doit dépasser les bonnes intentions affichées, il doit recréer le bien-vivre ensemble pour l'ensemble des Toulonnais et des métropolitains. Quels sont les moyens chiffrés que la ville est prête à mettre en jeu pour cela ?

Je vais profiter de... Nous avons reçu, à Toulon en commun, beaucoup de doléances de ces personnes de ces quartiers et je vous propose d'écouter 3 témoignages parmi tous ceux que j'ai reçus. Ils sont emblématiques de la détresse de nombreux habitants de ces fameux QPV.

Je lirai en premier un texte reçu de Lobna BAGADI, responsable du collectif de La Poncette :

« La situation des quartiers gérés par THM est extrêmement urgente. Les revendications des locataires ne sont absolument pas entendues ou simplement ignorées. Prenons l'exemple du quartier de La Poncette. De quoi parle-t-on ? De rénovation ou de dégradations comme c'est le cas actuellement. Travaux bâclés, des portes qui ne se ferment plus, plafonds troués, tuyauterie visible – et ce n'est qu'une partie de l'iceberg. Les locataires se retrouvent à faire travaux après travaux avec des moyens qu'ils n'ont pas. Leur logement est un véritable chantier. Et les locataires du quartier de La Beaucaire qui se retrouvent financièrement dans le rouge alors qu'ils ne l'ont

jamais été avant le remboursement de charges mal dispatchées. Le quartier Bellevue à qui on reproche d'avoir fait des installations, qui pourtant avaient été validées après demande d'autorisation. Mais que fait la politique pour ces quartiers et tous les autres ? Quand seront-ils entendus ? Quand récupéreront-ils le droit de vivre dans des conditions appropriées à l'être humain. Quand ? Quand mettrons-nous en place un mieux vivre ensemble dans de meilleures conditions de vie ? »

J'ai aussi reçu un texte d'une habitante d'une des tours de La Beaucaire :

« Je reviens vers vous afin de vous parler à nouveau de la vie catastrophique et inimaginable que nous avons à La Beaucaire. Je n'ai pas besoin de vous dire combien nous sommes dépités et épuisés à nouveau par les week-ends sans eau. Viennent s'ajouter des journées et des week-ends pour nettoyer les logements infestés de cafards. Moi, j'en peux plus. En plus de vivre dans l'insécurité, il faut aussi vivre dans l'insalubrité. Allez-vous nous aider afin d'améliorer le cadre de vie ? Ou bien nous abandonner ? Soyez sincères et répondez-nous afin de savoir ensemble qui peut faire quoi. Notre quotidien est difficile et notre avenir incertain. Nous sommes dans le désespoir. »

Et après il y a une longue liste de tous les problèmes : « Canalisations endommagées, ascenseurs en panne, pas d'eau chaude, fissure de toit, pas d'électricité, prises électriques non conformes, des volets défailants, chiens d'attaque sans muselière et sans propriétaires, des rodéos avec voitures... »

Il n'y a pas que Toulon. J'ai aussi reçu un...

M. LE PRESIDENT.- Si vous pouvez un peu accélérer, parce que... Il y a 3 témoignages, mais bon...

M. LEROY.- Je vous avis dit 3 témoignages : le 3^e vient de La Cité Berthe de La Seyne :

« La hausse des charges de chauffage de La Beaucaire a bénéficié d'une prise en charge du trop-perçu. Quelle même disposition pour La Cité Berthe ? Plusieurs dizaines de logements fermés pour cause de squat alors que des centaines de demandes. Quel budget pour les rénover ? La politique de la ville vise à déconcentrer les populations des grandes citées comme Berthe et donc à détruire les tours. Où sont les nouvelles constructions pour placer ces populations ? »

Voilà le 3^e témoignage que j'ai reçu. Je voulais que tout le monde ici puisse les écouter. Merci de votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Bon, ces témoignages sont – je vais donner la parole au Président MASSON – tout à fait intéressants. Des témoignages, on en a toute la journée. La politique de la ville, on s'en occupe toute la journée dans les communes concernées. On est en contact permanent, on est sur le terrain. Et, quand j'entends dire qu'il faudrait associer les associations, c'est ou un gag ou de la mauvaise foi... On ne fait que ça ! Toutes les associations sont

reçues, on va les voir, on essaye de se coordonner, on essaie d'éviter les doubles emplois – parce que bon, si on n'y prend garde, tout le monde veut faire, par exemple, de la sensibilisation à la famille ou à autre chose. Véritablement – et je pense que la même chose prévaut à Toulon, à Hyères et à La Garde –, ce qui est fait en politique de la ville et l'implication des élus et des services, c'est tout à fait remarquable. Bien sûr, parfois, une personne sur le terrain peut avoir des désagréments, mais véritablement c'est un peu exceptionnel.

Les bailleurs sociaux, moi je ne suis pas là pour les défendre m'enfin, je crois, qu'ils sont concertés, en tous les cas, nous on les concerte. Il n'y a pas de mois sans que les bailleurs sociaux qui sont dans vos communes, soient sollicités par nos soins pour améliorer encore les choses, repeindre, animer, puisqu'il y a une part de contribution qui leur est dévolue. Tout est perfectible. Et puis, il y a une dimension peut-être qui est omise, c'est qu'au-delà de la politique de la ville, qui relève de la compétence métropolitaine, les communes ont leur propre politique de la ville. À la ville de Hyères – je pense que c'est pareil à La Seyne, à Toulon ou à La Garde –, contribue, finance même des quartiers qui ne sont pas exposés en zone sensible et qui ne relèvent pas directement de la politique de la ville. C'est sans doute nécessaire ces témoignages. Mais peut-être qu'il faut voir aussi les témoignages multiples qu'on pourrait recevoir de ceux qui, justement, participent à cette politique de la ville, les multiples associations dans ces différentes villes. Avec une précision que vous avez simplement ébauchée, c'est que cela ne sert à pas grand-chose s'il n'y a pas la sécurité minimale. Vous l'avez ébauché, mais c'est fondamental.

À titre d'exemple, on va installer au quartier Val des Rougières, dans des délais brefs, un poste de police, ce qui n'est pas simple. J'ai obtenu l'accord de la police nationale et de la police municipale pour avoir une présence permanente de telle façon que l'on puisse assurer plus de sécurité immédiate, mais aussi plus de dialogue et d'information vis-à-vis du public. On va jusque-là. Je sais que la même intention, la même réalité fait jour dans les autres villes. Voilà. Plus, on ne peut pas.

Alors, par contre, si vous me dites qu'on ne résout pas aussi facilement les problèmes de drogues et de délinquance, je suis d'accord. Mais enfin, on n'est pas compétents. On n'a pas d'armée pour résoudre nos problèmes. C'est un peu compliqué. En tous cas, le cri que vous poussez, j'aimerais qu'il soit entendu au-delà de cet hémicycle, au niveau national. Il va y avoir un nouveau gouvernement : y aura-t-il un ministre de la Politique de la ville ? Je n'en sais rien. Parce parfois il y en a un, parfois, il n'y en a pas. Je souhaite, pour ma part, qu'il y en ait un. En tous les cas, au moins un secrétaire d'État qui s'occupe de ces sujets. Y aura-t-il une politique active de sécurité dans nos quartiers difficiles ? Je le souhaite. Pas du tout pour faire de la répression, mais bon, pour éviter, si vous voulez, que les personnes ne puissent pas vivre normalement. Pour le reste, honnêtement, les choses qui sont faites ici me paraissent vraiment très dignes et très engagées.

Monsieur le Président MASSON.

M. MASSON.- Oui, merci Monsieur le Président. Vous avez répondu. Quelques mots, peut-être, de mon point de vue... D'abord, je partage le diagnostic, il est dans le dossier ; je comprends même les témoignages, aussi. Mais justement, la responsabilité de la collectivité, enfin de la Métropole, c'est précisément de s'inscrire dans la politique de la ville et d'établir un certain nombre d'actions publiques en partenariat avec, effectivement, tout le monde. Je m'inscris d'ailleurs en faux sur le manque de concertation : durant l'année 2023, on a rencontré tous les partenaires, y compris les partenaires associatifs. Peut-être pas tous, mais on en a rencontré quand même un grand nombre. Donc, on va avoir des feuilles de route communales, on va avoir des annexes avec les fiches action. Ce qui va se faire, quand même, par la Métropole en concertation avec les partenaires et décliné dans chacune des villes. Ce ne sera pas négatif, ça va améliorer quand même, la situation des quartiers, mais on n'a pas la réponse à tous les problèmes. Non, mais on va s'attacher, quand même, à être efficace. Et d'ailleurs, dans les Contrats de Ville précédents, on a plutôt été efficaces quand des politiques publiques ont été conduites. Il y peut-être des quartiers supplémentaires qui seront rentrés et des quartiers qui seront ressortis, qui sont passés d'un statut de politique de la ville, de QPV, à un statut de quartier en veille active. Donc, les actions qui sont menées sont positives et elles apporteront un plus. Effectivement, elles ne répondront pas à toutes les situations, toutes les situations individuelles. C'est un plus. Et vous y contribuez, Monsieur, avec beaucoup de convictions au sein de la Commission Politique de la Ville et je vous en remercie.

M. LE PRESIDENT.- Il y a 82 associations qui sont actuellement écoutées et financées par la Métropole. J'ai tendance à penser qu'il ne faut pas qu'il y en ait beaucoup plus parce que la dilution complète, la multiplication crée des phénomènes plus de concurrence que de synergies. Donc, soyons attentifs.

Pas d'autre observation ? Bien, donc, écoutez, je vais mettre aux voix ce Contrat de Ville Métropolitain. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Olivier CHARLOIS - M. Philippe LEROY - M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

Rapport annuel d'exploitation des concessions de plage, sur les plages de la Métropole Toulon Provence Méditerranée. Monsieur VINCENT.

N° 24/09/0048 RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION DES CONCESSIONS DE PLAGE, RAPPORT ANNUEL DES DELEGATAIRES DE LOT DE PLAGE ET RAPPORT ANNUEL DES CONTROLES DES PLAGES DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - SAISON 2022

M. VINCENT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, comme chaque année nous devons présenter le rapport annuel d'exploitation des concessions de plage. C'est un rapport qui est relativement complet ; nous avons 21 concessions de plage. Dans ce rapport, vous pouvez trouver tout un tas d'informations tels que : les tarifs ; les chiffres d'affaires ; l'analyse de la qualité des services rendus ; le rapport annuel pour chacun des lots avec les contrôles qui sont effectués sur les engagements qui sont inscrits dans des concessions ; la qualité de chaque lot ; mais aussi la présentation des travaux d'exploitation qui sont faits par les communes et les antennes ; un focus sur le rechargement des plages qui, aujourd'hui, est effectué sur un certain nombre de plages, et donc qui concerne quelques concessions ; et sur la qualité des eaux de baignade. Ce rapport, normalement a été annexé à la délibération.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Des observations ? Je mets aux voix ce rapport, qui est pour ? Abstention ? Je vous remercie.

POUR : 76

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 3 – M. Philippe LEROY - M. Jean-David MARION
- Mme Cécile MUSCHOTTI**

(Adoption à l'unanimité).

(M. Gilles BALDACCHINO, M. Amaury NAVARRANNE et Mme Rachel ROUSSEL prennent acte du rapport).

Actualisation du projet de plan climat-air-énergie territorial de la Métropole, Monsieur VINCENT.

Monsieur Jean-Louis MASSON quitte la salle et donne pouvoir à Madame Marie-Hélène CHARLES.

Madame Hélène ARNAUD-BILL quitte la salle.

N° 24/09/049 ACTUALISATION DU PROJET DE PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

M. VINCENT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est un sujet qui est important, de par les actions qui pourraient être menées dans les années qui viennent. Le plan climat-air-énergie territorial – qui à l'origine devait être mené par toutes les communes de plus de 50 000 habitants – était regroupé au sein de la Métropole.

Nous y travaillons depuis des années et, à chaque fois que nous sommes prêts à pratiquement conclure ce plan, il y a des nouveaux engagements qui nous obligent à réviser le plan.

Donc, c'est quoi l'objectif ? L'objectif, c'est de faire un plan qui tienne compte des objectifs du SRADDET, lequel SRADDET prévoit qu'à l'horizon 2050 il y aura une évolution de la demande d'énergie par rapport à 2012, qui devrait être de -20% – ce qui correspond aux objectifs 100% SRADDET. Et donc, nous devons coller à ces objectifs. Et nous devons coller, notamment, en matière de diminution de consommation d'énergie, mais aussi en termes de production d'énergies renouvelables. Cela touche tout le monde : non seulement le tertiaire, le résidentiel, l'industrie, l'agriculture en termes de consommation ; et en termes de production, je dirai pareil puisque, quand vous regardez les objectifs, notamment d'isolation, et travaux de rénovation énergétique, on le retrouve dans le résidentiel, on le retrouve dans le tertiaire. Quand vous examinez les actions que nous pourrions faire sur transport, aussi, pour économiser l'énergie : covoiturage, véhicules électriques, etc. Il y a aussi l'industrie, sur l'optimisation énergétique des sites et l'agriculture avec l'amélioration des pratiques.

En ce qui nous concerne, la Métropole, le grand sujet était de savoir si l'on faisait un plan avec des objectifs que nous étions sûrs d'atteindre ou s'il fallait faire un plan avec des objectifs qui correspondaient au SRADDET. Nous avons tranché : nous nous orientons vers un objectif qui serait conforme au SRADDET. Cela veut dire que nous devons décliner, dans chacun des potentiels au point de vue production d'énergie et chaque secteur au niveau demande en énergie, des objectifs qui sont chiffrés.

Et donc, là, aujourd'hui, on peut dire que globalement, on a pratiquement terminé le plan. Sauf sur un point, c'est sur le photovoltaïque puisque l'État a lancé une opération qui s'appelle « les zones d'accélération des énergies renouvelables ». Et, en ce qui nous concerne, c'est une étude faite par chacune des communes, par la Métropole – et d'ailleurs, le Conseil départemental –, pour savoir combien de mètres carrés de surface de photovoltaïque on pourrait installer ; combien de mégawatts on pourrait tirer, par exemple, de réseaux de chaleur, etc. Et donc, là, aujourd'hui, ces zones d'accélération des énergies renouvelables, qui est géré par l'État ; l'action n'est pas terminée, toutes les communes n'ont pas répondu. Et nous, nous avons une problématique particulière : il s'agit du bâtiment de la Marine nationale qui, comme vous pouvez le constater, c'est des mètres carrés de surface qui ne sont pas inclus, pour l'instant, dans ces zones d'accélération. Donc, on va réviser notre plan en fonction de ces éléments et lorsque nous serons prêts, nous viendrons ici devant vous pour voter l'arrêt du plan qui sera mis en concertation dans les personnes associées, vis à vis du public.

La délibération aujourd'hui, c'est tout simplement de dire que nous actons la mise à jour du document et les modalités de gouvernance et de concertation.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Oui, Madame MUSCHOTTI ?

Mme MUSCHOTTI.- Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, dans le cadre de cette délibération, il est indiqué que le processus d'élaboration du PCAET a débuté en 2016 – soit il y a 8 ans. Or, comme cela a été souligné à plusieurs reprises, la durée habituelle pour la mise en œuvre d'un PCAET est de 18 mois maximum. Vous avez commencé à apporter quelques éléments de réponse, mais ils sont, je pense, pas complets. Puisque ce délai excessif soulève, forcément, de notre point de vue, des inquiétudes, notamment au regard des enjeux climatiques urgents que nous devons traiter. À l'heure où l'urgence environnementale exige des réponses rapides et efficaces, il est évidemment difficilement compréhensible que ce processus prenne autant de temps. Même si j'entends les premières esquisses de réponses. Donc, ma question est simple : est-ce que vous pouvez nous expliquer plus en détail les raisons de ce retard ? Et de nous garantir, cette fois-ci, qu'un échéancier plus précis et plus rapide sera respecté pour l'achèvement de l'actualisation du PCAET ? Je vous remercie.

M. VINCENT.- Madame, je me rappelle que, il y a quelques années, alors que vous étiez députée et que nous étions prêts à arrêter ce PCAET, le ministère nous a demandé de faire une étude environnementale du PCAET. Et donc, on a été obligé d'arrêter, de faire cette étude environnementale qui a duré 2 ans. Aujourd'hui, je viens de vous le dire, nous étions pratiquement prêts et on nous annonce qu'il faut tenir compte – et je trouve que c'est normal – de l'étude qui a été demandée par l'État, des zones d'accélération des énergies renouvelables. Cela, on ne peut pas – je suis désolé –, on ne peut pas le faire avec une baguette magique parce que ça ne dépend pas que de la Métropole. Vous ne m'écoutez pas, Madame... Ça ne dépend pas que de la Métropole. Ça dépend, comme je vous le dis, des communes, de tous les partenaires. Et aussi de l'État, puisque l'État a des bâtiments sur lesquels on peut installer du photovoltaïque. Et donc, aujourd'hui, on ne peut pas apporter de réponse. Et si on n'intègre pas – parce qu'il faut se le dire, entre nous : la seule grosse production d'énergie renouvelable, à part l'usine d'incinération qui produit, je dirais, au fil de l'eau en fonction des déchets qu'on produit des mégawatts électriques ou thermiques ; à part ça, les réseaux de chaleur, on ne voit pas trop bien comment on pourrait en implanter... Il y a de la thalassothermie, effectivement, qu'on peut prévoir, mais c'est « peanuts » par rapport, je le rappelle, aux objectifs du SRADDET. Les objectifs du SRADDET, c'est -20 % de demandes d'énergie par rapport à 2012. Et là aussi, on fait pas simplement un coup de baguette magique.

Et donc, aujourd'hui, dans l'ancien calcul que nous avons fait, on arrivait à 68 % de couverture de la demande d'énergie. Le SRADDET prévoit 100 %, par exemple. Et donc là, c'est pareil, il faut discuter avec le président de la Chambre d'agriculture ; savoir que sur les projets que la Chambre d'agriculture a, par exemple en termes de méthanisation. Il faut discuter avec l'ADETO, tous les partenaires qui travaillent sur le tertiaire ; savoir comment ils vont équiper leurs toitures, leurs parkings, etc. Et discuter avec les supermarchés, puisqu'il y a une voie qui impose notamment aux centres commerciaux qui ont plus d'une surface de 1 000 m² d'équiper en photovoltaïque. Et tout ça, ça prend du temps et ça ne dépend pas que de nous.

Aujourd'hui, pratiquement, le plan est fait. Je l'ai devant les yeux. On va dire qu'à 1 % près, on est sur les objectifs du SRADDET. En sachant que les chiffres que nous avons mis, ce sont des objectifs, et que ces objectifs, nous ne serons pas les seuls à les réaliser. Et que, aujourd'hui, on attend que, notamment sur les zones d'accélération des énergies, on nous fournisse un document arrêté par l'État – c'est le sous-préfet de Brignoles qui, d'ailleurs, gère ce dossier – et on attend de récupérer ces éléments pour les intégrer dans le PCAET ; comme on attend les éléments de l'État-Défense qui a fait un audit des possibilités sur tous ses bâtiments pour les intégrer dans notre PCAET. Et quand on aura tout ça, en espérant qu'il n'y ait pas une nouvelle loi, une nouvelle directive qui sorte et qui nous empêche, enfin, de terminer ce PCAET.

M. LE PRESIDENT.- Bon. Merci beaucoup.

M. VINCENT.- Au passage, je voudrais féliciter nos collaborateurs qui travaillent depuis des années sur ce sujet, qui est un travail fin. Je voulais féliciter les engagements, les directeurs de chacune des compétences, puisque chacun a été associé, pas plus tard que cette semaine, pour valider les objectifs du PCAET. Et je vous le dis très ouvertement, Président : ce sera extrêmement difficile. Parce que si la Métropole est en charge du PCAET, c'est pas elle qui va réaliser totalement les objectifs du PCAET. Et donc, beaucoup de négociations une fois que le PCAET sera terminé, pour essayer que les objectifs que nous avons inscrits à l'intérieur soient maintenus.

M. LE PRESIDENT.- Bravo pour ce débat, qui volait très haut...

Bien, je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Je vous remercie.

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Philippe LEROY - Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

Avenant à la convention attributive d'une subvention pluriannuelle d'investissement à l'université Claude Bernard Lyon. Madame MASSI.

N° 24/09/050 AVENANT N°1 A LA CONVENTION ATTRIBUTIVE D'UNE SUBVENTION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT A L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON - MODIFICATION DU PLANNING PREVISIONNEL DE REALISATION DE L'OPERATION ET PROROGATION DU DELAI DE VALIDITE DE LA SUBVENTION

Mme MASSI.- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, la Métropole TPM a attribué, en 2022, une subvention pluriannuelle d'investissement de 900 000 € à l'Université Claude Bernard Lyon pour la réhabilitation du centre de biologie marine Michel Pacha à La Seyne-sur-Mer en Centre International de Séminaires.

L'UCBL a informé la Métropole d'un glissement de plus de 1 an du calendrier de réalisation de l'opération, portant la fin des travaux en décembre 2026 au lieu d'avril 2025, comme initialement prévu. Le planning prévisionnel de réalisation de l'opération ainsi que les modalités de versement de la subvention doivent être modifiés en conséquence, ainsi que le délai de validité de la subvention, qui doit être prorogé jusqu'au 31 mars 2027.

Conformément aux stipulations de l'article 7 de la convention du 25 avril 2022, il convient donc d'établir, à la demande de l'UCBL, un avenant pour prendre en compte l'ensemble de ces modifications. Il est à noter que ces modifications n'impactent pas le montant de la subvention, qui reste fixé à 900 000 €.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. Observations ? Pas d'observation. Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? C'est donc approuvé à l'unanimité.

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Parcours BAFA TPM 2024, Monsieur Arnaud LATIL.

N° 24/09/051 PARCOURS BAFA TPM 2024 - MODIFICATION DE LA CONVENTION INITIALE - ADOPTION ET SIGNADTURE

M. LATIL.- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, nous avons adopté, lors du Conseil Métropolitain de février dernier, la mise en place d'un dispositif d'aide au financement du BAFA – qui, je le rappelle, est le Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur pour les 17-25 ans – pour le module 1 à hauteur maximale de 400 euros. Il convient aujourd'hui d'ajouter, dans la liste des signataires de la convention, les associations mandatées pour le compte des communes, et de faire évoluer la durée de la convention de 12 à 18 mois ; les autres dispositions restant inchangées.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observations ? Pas d'abstention ? C'est donc approuvé.

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Remboursement de la commune de La Garde des redevances d'utilisation de fréquences radioélectriques. Monsieur ALBERTINI.

Madame Brigitte GENETELLI quitte la salle et donne pouvoir à Monsieur Emilien LEONI.

N° 24/09/052 REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE LA GARDE DES REDEVANCES D'UTILISATION DE FREQUENCES RADIOELECTRIQUES DE 2019 A 2023 POUR LE COMPTE DE LA METROPOLE TPM - REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA GARDE

M. ALBERTINI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, en fait, la compétence eau a été transférée au 1^{er} janvier 2018 à la Métropole. La régie de l'eau de La Garde était titulaire d'un abonnement pour l'utilisation de radiofréquences gérées par l'ANFR. Il convient de régler les redevances dues au titre de l'utilisation de radiofréquences. En fait, c'étaient les alarmes et la télégestion dans le service de l'eau métropolitain. Le changement de titulaire n'a pas été effectué auprès de l'Agence Nationale. La ville de La Garde a continué à recevoir les titres de perception pour le paiement annuel des redevances, de 2019 à 2023. La Direction de l'eau et de l'assainissement, n'ayant plus besoin de ces fréquences, a résilié ces abonnements le 15 janvier 2024. De ce fait, la Métropole doit rembourser la somme de 4 197 € à la commune de La Garde.

M. LE PRESIDENT.- Très bien.

M. ALBERTINI.- Tout simplement.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Il en sera donc ainsi décidé.

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, rapport sur la situation de la société pour l'année 2023. Madame Geneviève LEVY.

Monsieur Thierry ALBERTINI quitte la salle et donne pouvoir à Monsieur Robert BENEVENTI.

N° 24/09/053 SOCIÉTÉ DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR (SLNPCA) - RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNEE 2023

Mme LEVY.- Oui, merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, l'ordonnance du 2 mars 2022 et le décret du 22 avril 2022 ont créé, puis organisé le fonctionnement de l'établissement public dénommée « Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur » (SLNPCA). La Métropole Toulon Provence Méditerranée, étant membre de la SLNPCA, présente au Conseil

Métropolitain le compte-rendu sur la situation de la Société pour l'année 2023. Ce premier compte-rendu annuel retrace l'historique de la création de la Société, rappelle les enjeux et les objectifs du projet, et détaille les missions de la SLNPCA ainsi que son activité et les résultats obtenus en 2023.

Au cours de cette année 2023, la société a repris les engagements contractuels pris antérieurement par la Métropole TPM et a honoré ses engagements financiers envers les maîtres d'ouvrage du projet.

Les appels de fonds de la SLNPCA auprès de la Métropole TPM, pour l'année 2023, s'élèvent à 143 639 €. Et c'est vrai que cette année a été très déterminante pour l'avancement de ce projet dans lequel la Métropole est particulièrement intéressée, puisque notamment les premières parties, les premiers tronçons concernent le territoire métropolitain.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Je vous remercie.

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. Philippe LEROY - M. Jean-David MARION

(Adoption à l'unanimité).

(M. Gilles BALDACCHINO, M. Amaury NAVARRANNE et Mme Rachel ROUSSEL prennent acte du rapport).

Alors, pour les deux prochaines délibérations, Madame LEVY s'absente. Je donne la parole à Monsieur CHARRETON pour la convention de financement relative aux contributions versées pour le financement de l'opération de Nice Aéroport.

Madame LEVY sort de la salle.

Monsieur Hervé STASSINOS quitte la salle et donne pouvoir à Monsieur Robert CAVANNA

**N° 24/09/055 CONVENTION PARTICULIERE DE FINANCEMENT PRO/REA
PHASE 1 - 1ERE PARTIE DE LA LNPCA RELATIVE AUX CONTRIBUTIONS
VERSEES POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX ANTICIPES DE LA
PHASE 1, DES ETUDES ET DES TRAVAUX DU BATIMENT COUR DES
PIERRES, DES RELOGEMENTS ABEILLES (PHASE 1) SE 1) ET DES
TRAVAUX DU REMISAGE BLANCARDE (PHASE 1) - AUTORISATION DE
SIGNATURE**

M. CHARRETON.- Oui, merci. Monsieur le Président. Mes chers collègues, pour illustrer le rapport d'activités qui a été présenté par notre collègue Geneviève LEVY, et pour répondre aussi à certaines questions. C'est un projet qui avance concrètement et ces deux délibérations en sont la preuve.

Pour rappel, la phase 1 qui a été évoquée par Madame LEVY, 2024-2030, c'est à la fois des travaux sur Nice – on va en parler ; des travaux sur Marseille qui sont essentiels pour améliorer le service sur Toulon, puisque la gare souterraine de Marseille va permettre d'améliorer l'organisation et la distribution des trains – et donc un service, un meilleur service pour l'aire toulonnaise ; et c'est surtout la réalisation et l'aménagement du réseau express métropolitain, dit RER toulonnais, avec des travaux en gares de Carnoules, de Saint-Cyr-sur-Mer, de Hyères, de la gare de La Pauline, pardon, et des travaux qui pourraient débuter en 2026.

L'objectif, je le rappelle, c'est un cadencement à 15 minutes en heure de pointe entre Saint-Cyr et Carnoules, et bien sur en passant par Toulon. Le projet avance et il est co-financé par l'ensemble des partenaires et y compris, d'ailleurs, par l'État. Le Copil, présidé par le Président de Région et co-présidé par le préfet de Région – auquel assistait le préfet du Var au mois de juillet – en est l'illustration.

Après ces quelques rappels, je présente la délibération 55. Effectivement, le Conseil d'administration de la SLNPCA du 17 avril 2024 a approuvé la convention-cadre relative à ce projet global. Et donc, sur cette convention de financement spécifique entre la SLNPCA et les maîtres d'ouvrage de chaque sous-partie du projet pour en définir le périmètre, le planning, l'assiette et le plan de financement – donc avec des clés de financement, et les conventions particulières entre cette société et ses membres pour définir la participation de chaque collectivité, dont la Métropole TPM. Cette délibération permet d'approuver la participation de la Métropole TPM au financement des études de projets et de réalisations, donc des travaux concrets. Des travaux anticipés sur la phase 1 dont je viens de parler, notamment dans le secteur de La Pauline, et puis sur la gare, la future gare souterraine de Marseille, qui va donc améliorer sensiblement le service sur Toulon.

Cette convention, dont le montant total des dépenses s'élève à 43 056 387 € courants. L'incidence financière pour la Métropole est de 288 133,34 € – soit 0,67 % du montant total, répartis en plusieurs appels de fonds entre 2024 et 2026.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Est-ce qu'il y a des observations ?

Vous me permettrez de donner la parole, quelques secondes, au Maire d'Hyères, qui fait un constat qui est un peu terrible pour lui. Quand on parle du BHNS, bien entendu il ne va pas à Hyères parce que c'est trop loin, trop isolé ; et quand on parle des trains, bien entendu, ils ne vont pas à Hyères, ils s'arrêtent à La Pauline. Donc, le cadencement entre Toulon et Hyères n'est pas intéressé. Voilà. Je le dis, pour que chacun prenne conscience que le fait d'être sur un territoire un peu excentré, mais qui représente quand même 35 % du territoire de la Métropole, n'a pas que des avantages notamment en matière de transport. Je dis pas qu'on est oubliés... mais enfin... On n'en est pas là quoi. Voilà. Bref. Donc, je m'abstiendrai sur cette délibération.

Qui est pour ? Qui s'abstient ?

POUR : 71

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 5 – M. François CARRASSAN –
M. Jean-Pierre GIRAN – M. Jean-Louis MARION – Mme Cécile
MUSCHOTTI – Mme Rachel ROUSSEL**

NPPV : 2 – Mme Geneviève LEVY - Mme Josy CHAMBON.

(Adoption à l'unanimité).

M. CHARRETON.- J'ai présenté la 55 avant la 54, donc si vous le permettez.

M. LE PRESIDENT.- Je vous en prie. Présentez ce que vous voulez.

**N° 24/09/054 CONVENTION PARTICULIERE DE FINANCEMENT RELATIVE
AUX CONTRIBUTIONS VERSEES POUR LE FINANCEMENT DE LA
REPRISE DES ETUDES DE NIVEAU AVANT-PROJET DE L'OPERATION
DE NICE AEROPORT DU PROJET DES PHASES 1 & 2 DE LA LIGNE
NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR - AUTORISATION DE SIGNATURE**

M. CHARRETON.- Donc, la 54, on est sur le même principe. Conformément à l'article 3 de l'ordonnance du 2 mars 2022, des conventions particulières sont établies entre la SLNPCA et ses membres pour assurer sa capacité à financer la part totale des collectivités, dont celle incombant à TPM. Et donc, une convention ayant pour objet de financer les coûts supplémentaires des études d'avant-projet du scénario dénommé « lot 2.6 amplifié » de l'opération « Nice Aéroport » a été approuvée par le Conseil d'administration de la SLNPCA le 17 avril 2024 et doit faire donc l'objet de la présente décision du Conseil Métropolitain.

C'est un projet pour la future gare TGV de l'aéroport de Nice. Il était prévu sur un terrain sur lequel des recours ont retardé la libération du foncier et donc, il faut lancer de nouvelles études pour un nouveau scénario d'aménagement. La participation de la Métropole au financement des surcoûts de ces études s'élève à 28 593,75 € – soit, 1,87 % du montant total du projet.

M. LE PRESIDENT.- Alors, sur la délibération 54 qui vient d'être exposée à l'instant... Oui, Monsieur LEROY ?

M. LEROY.- Monsieur le Président, et Monsieur le Maire de Hyères, je voulais dire que je vous soutiens entièrement parce que je pense que les trains devraient aller jusqu'à Hyères et même jusqu'à l'aéroport. Cela fait partie de mes souhaits, et des revendications de Toulon en commun, d'avoir ce RER qui soit aussi en direction de Hyères. Hyères est une ville très importante de la Métropole. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie de votre soutien. Ce que je me permets de façon récurrente de dire : il faut, quand même, l'avoir bien à l'esprit qu'on parle d'autre chose. Je pense que le Maire de Carqueiranne est à peu près dans la même situation. Enfin, pour Hyères, c'est quand même aussi la porte ouverte à Méditerranée Porte des Maures. C'est des tas de choses. On est totalement « squeezés », éliminés. Donc, il faut peut-être que la Métropole, sous l'impulsion de ses services, réfléchisse un tout petit peu, un peu mieux, de façon complémentaire à la façon de desservir convenablement la capitale touristique de la Métropole.

Bien, ceci étant. Qui est pour ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 – M. Gilles BALDACCHINO – M. François CARRASSAN - M. Olivier CHARLOIS - M. Jean-Pierre GIRAN - M. Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI – M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel ROUSSEL

NPPV : 2 – Mme Josy CHAMBON - Mme Geneviève LEVY.

(Adoption à l'unanimité).

Je vais demander à Madame LEVY de réintégrer l'hémicycle.

Madame LEVY entre dans la salle.

Et Madame LEVY qui va nous parler d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique liée, bien entendu, à la mise en place du Bus à haut niveau de service. Quand on sait la durée des mesures d'expropriation et la capacité des intéressés à faire appel, ça veut dire qu'il est compliqué, de fixer un échéancier. Merci, Geneviève, vous avez la parole.

N° 24/09/056 PROCEDURE D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE - ENQUETES CONJOINTES D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE DANS LE CADRE DE LA REALISATION DU TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE - BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Mme LEVY.- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, le Conseil Métropolitain du 8 juin 2023 a approuvé le bilan de la concertation complémentaire entérinant le tracé du projet de BHNS et affirmé la volonté de la Métropole de mise en service d'un premier tronçon Technopôle de la Mer–Bir-Hakeim.

Le 21 décembre 2023, la Métropole a délibéré sur une AP/CP de maîtrise d'œuvre de travaux d'infrastructure de ce premier tronçon, avec un marché notifié le 25 mars 2024. La Métropole a choisi de réaliser la déclaration d'utilité publique, l'enquête parcellaire et l'évaluation environnementale sur l'ensemble de l'itinéraire. Après avoir travaillé sur l'établissement des dossiers réglementaires, en liaison avec les services de l'État, le dossier d'enquête publique est en cours de dépôt, pour une enquête publique au premier trimestre 2025 et un démarrage des travaux fin 2025.

Plus spécifiquement, cette délibération concerne la partie « enquête parcellaire », adossée au dossier de DUP, actant le recours possible à l'expropriation et permettant de valider réglementairement la procédure de dépôt auprès de l'État. La stratégie foncière menée par la Métropole a abouti à ce que l'enquête parcellaire soit réalisée sur l'ensemble des 28 km du tracé du BHNS. Si la grande majorité des acquisitions/expropriations liées au projet ont déjà été effectuées (notamment pour la phase 1 des travaux), il en demeure certaines à réaliser – notamment sur la commune de La Seyne-sur-Mer et la commune de La Garde.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pas d'observation ? Pas d'opposition ? C'est donc approuvé.

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Anthony CIVETTINI - M. Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

Convention tripartite entre la Métropole, le Département et la société RD TPM pour des problèmes de tarifs.

Mme Sandra TORRES quitte la salle.

N° 24/09/057 CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR ET LA SOCIETE RD TPM RELATIVE AUX MODALITES TARIFAIRES DESTINEES A L'INSERTION DES BENEFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE POUR L'ANNEE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme LEVY.- Oui, effectivement, chaque année la Métropole TPM conclut une convention permettant aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) effectuant une démarche d'insertion sur l'ensemble du ressort territorial de la Métropole de bénéficier d'une tarification sociale sur le réseau Mistral. La convention précise les modalités d'octroi et de financement, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, entre le Conseil départemental du Var, la Métropole et son délégataire de transport public de passagers. Le montant

maximum prévisionnel de la participation du Conseil départemental, sur la période considérée, est de 120 000 € TTC. Cette convention est sans incidence financière sur la Métropole.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pas d'observation ? Pas d'opposition ? C'est donc approuvé.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Convention pour l'attribution de subvention dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Savoir rouler à vélo ».

N° 24/09/058 CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF "SAVOIR ROULER A VELO" PAR LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AUX COMMUNES DE SON RESSORT TERRITORIAL - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme LEVY.- Oui, l'opération « Savoir rouler à vélo » permet de porter cette mesure qui vise la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège. Cette mesure a été reprise dans le cadre du « Plan Vélo et Mobilités Actives » lancé par le gouvernement en 2018.

Ce dispositif prévoit de proposer aux enfants de 6 à 11 ans de suivre une formation encadrée d'une durée de 10 heures, réparties en 3 étapes : savoir pédaler ; savoir circuler et savoir rouler à vélo.

La Région PACA, en tant que collectivité pilote du développement du « Savoir rouler à vélo », incite les maires à prendre la pleine mesure de ce dispositif afin d'optimiser les chances de développer l'autonomie des élèves de CM1/CM2, de favoriser leur santé, la sécurité à vélo et, à plus long terme, une culture de la mobilité durable auprès des générations futures.

La Métropole souhaite proposer, dès l'année scolaire 2024/2025, de conventionner pour définir les conditions d'attribution d'un montant de subvention à chacune des 12 communes dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Savoir rouler à vélo ». Ce fonds de subvention de 140 880 € maximum pour l'année scolaire est calculé sur la base du nombre d'élèves communiqué par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale du Var.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc approuvé.

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Je donne la parole à Monsieur Francis ROUX pour le rapport annuel d'activités de la DSP du port de Toulon de plaisance.

Mme Nathalie BICAIS quitte la salle et donne pouvoir à M. Cheikh MANSOUR.

N° 24/09/059 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION ' PLAISANCE ' DU PORT DE TOULON - LA SEYNE/BREGAILLON - 2023

M. ROUX.- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, la Métropole Toulon Provence Méditerranée est autorité portuaire sur le port de Toulon-La Seyne/Brégaillon, concession « plaisance ». Par une délégation de service public, elle a confié l'activité « plaisance » à la Chambre de commerce et d'industrie du Var, qui nous transmet chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession, une analyse de la qualité des ouvrages ou des services, ainsi que les conditions d'exécution du service public.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pas d'observation ? Nous prenons acte de ce rapport d'activité.

Le Conseil prend acte du rapport.

Et nous passons au rapport d'activités de délégation de service public pour le port de commerce de Toulon.

N° 24/09/060 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION 'COMMERCE' DU PORT DE TOULON - LA SEYNE/BREGAILLON - 2023

M. ROUX.- C'est exactement la même chose pour le port de commerce de Toulon-La Seyne/Brégaillon.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Oui, Monsieur LEROY ?

M. LEROY.- Monsieur le Président, chers collègues, je profite de cette délibération pour vous demander où en est la diminution de la pollution liée aux navires et en particulier aux ferries ? Nous nous sommes faits un peu « enfumer », si vous me passez l'expression, avec l'électrification des quais qui a coûté une fortune. Seul le Kalliste s'est branché pour un essai, et nous venons d'apprendre que la liaison avec L'Île-Rousse allait être arrêtée à la fin du mois. Vous allez me parler du changement de carburant obtenu, mais pour moi un changement de carburant de 0,5 à 0,1 % de soufre, c'est un peu comme si on proposait à un fumeur de fumer des blondes parce que ça pollue moins que les brunes. Bref, pour reprendre l'expression des associations de défense de la rade : « Toulon tousse » et ce n'est pas près de s'arrêter malheureusement.

M. LE PRESIDENT.- On va donner des éléments complémentaires, mais l'électrification se poursuit. Je crois que les tests ont beaucoup avancé ; il y a encore un test complémentaire à effectuer. On n'est pas toujours maître du calendrier, mais une fois – je parle sous le contrôle des services – que ce test aura eu lieu, les choses pourront fonctionner. Enfin, si les bateaux sont équipés. Si les bateaux sont équipés, les choses vont fonctionner. Parce que nous, nous sommes le récepteur, on organise la réception ; elle est pratiquement opérationnelle, mais il faudra qu'ensuite les bateaux susceptibles de se brancher pourront en profiter. J'espère qu'ils seront de plus en plus nombreux. Il me semble qu'il y a une compagnie dont la quasi-totalité est équipée, l'autre doit progresser. Donc, on va dans la bonne direction. Pas assez vite, comme toujours, mais c'est la vie difficile de la gestion publique et de l'administration.

C'était le rapport donc pour le port de commerce.

Le Conseil prend acte du rapport.

(Monsieur Philippe LEROY s'abstient)

Le rapport pour l'exploitation de l'aire de carénage.

N° 24/09/061 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE L'AIRE DE CARENAGE DU PORT DE PORQUEROLLES 2023

M. ROUX.- Oui, Monsieur le Président. La Métropole TPM est autorité portuaire sur le port de Porquerolles. Par une délégation de service public, elle a confié l'exploitation de l'aire de carénage située dans le périmètre portuaire à la société Yacht Service qui transmet, chaque année, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations d'analyse de la qualité des ouvrages et conditions d'exécution du service public.

M. LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation, nous prenons acte de ce rapport annuel d'activité.

Le Conseil prend acte du rapport.

Nous passons à la nomination du directeur des régies portuaires à seule autonomie financière.

N° 24/09/062 NOMINATION DU DIRECTEUR DES REGIES PORTUAIRES A SEULE AUTONOMIE FINANCIERE

M. ROUX.- Oui, Monsieur le Président. Le poste de Directeur des régies portuaires était vacant depuis le 24 juin 2024. Il convient d'assurer l'intérim durant cette vacance de poste. La candidature de Monsieur Alain GAUBERT est proposée. Je vous propose un vote à main levée.

M. LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'obstacle à cette procédure, je mets aux voix. Qui est pour ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 – M. Olivier CHARLOIS - M. Philippe LEROY - M. Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI - Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Port de Toulon, c'est la dernière délibération : les tarifs d'outillage public...

N° 24/09/063 PORT DE TOULON (CONCESSION COMMERCE) - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC APPLICABLES A PARTIR DU 15 SEPTEMBRE 2024

M. ROUX.- La présente délibération a pour objet l'approbation des tarifs d'outillage public applicables au Port de la Concession Commerce de la Chambre de commerce et d'industrie du Var, à compter du 15 septembre 2024.

La procédure de modification des tarifs dépend du Code des Transports et nécessite la consultation du Conseil portuaire du port concerné. Ces tarifs ont préalablement fait l'objet d'un affichage et d'une consultation avec les usagers du port.

Je vous demande d'adopter ce projet.

M. LE PRESIDENT.- Bien, s'il n'y a pas d'observation, il est donc approuvé.

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 – M. Gilles BALDACCHINO - Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie et rendez-vous pour le prochain Conseil Métropolitain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 42.

M. le Président de la Métropole

M. Jean-Pierre GIRAN



La Secrétaire de séance

Mme Béatrice VEYRAT-MASSON

